



Ville  
d'Auvers-sur-Oise  
95430

Tél : 01.30.36.70.30  
Fax : 09.72.25.20.41

# VILLE D'AUVERS-SUR-OISE

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**2<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2019**

**N° 19.02**

**2/4**

# **I. Délibérations**

## **2<sup>ème</sup> trimestre 2019**

### ⇒ CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

**2019-027** : DESIGNATION DES JURES D'ASSISES POUR L'ANNEE 2020

**2019-028** : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE LA MISSION DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE EN ZAMBIE POUR LE PROJET TWABUKA - ANNEE 2019

**2019-029** : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

**2019-030** : APPROBATION DU RAPPORT SUR L'UTILISATION DE L'ATTRIBUTION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (FSRIF) EN 2018 POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS

**2019-031** : REFUS DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU ET ASSAINISSEMENT » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUSSERON IMPRESSIONNISTES

**2019-032** : EMPRUNT RÉAMÉNAGÉ PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR L'EMPRUNTEUR HLM LE LOGIS SOCIAL DU VAL D'OISE

**2019-033** : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE D'AUVERS-SUR-OISE SECTION VTT - ANNEE 2019

**2019-034** : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE JEUNES

**2019-035** : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE, DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE, DE LA FFA ET DU CNDS POUR LA CONSTRUCTION AUX NORMES DU TERRAIN D'HONNEUR EN CATÉGORIE 5.

**2019-036** : AVENANT N°1 AVEC L'ENTREPRISE FERNUCCI TITULAIRE DU LOT A – GROS ŒUVRE DU MARCHÉ N°2018-01 DE RESTRUCTURATION DE LOCAUX COMMUNAUX EN MÉDIATHÈQUE

**2019-037** : AVENANT N°1 AVEC L'ENTREPRISE GILLES TITULAIRE DU LOT E – ELECTRICITÉ DU MARCHÉ N°2018-01 DE RESTRUCTURATION DE LOCAUX COMMUNAUX EN MEDIATHÈQUE

**2019-038** : ATTRIBUTION DU MARCHÉ - ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE RELATIF A LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET LA MISE EN SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA MEDIATHEQUE D'AUVERS-SUR-OISE.

**2019-039** : ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'EXPLOITATION CPI ET CP DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE TRAITEMENT D'AIR DES BATIMENTS COMMUNAUX

**2019-040** : CAHIER DES PRESCRIPTIONS PARTICULIERES DE LA VILLE D'AUVERS-SUR-OISE POUR LE STATIONNEMENT DE BATEAUX-ACTIVITE SUR LES BERGES DE L'OISE

**2019-041** : RÉTROCESSION DE LA PARCELLE AK N°452 A LA COMMUNE D'AUVERS SUR OISE FORMANT TROTTOIR ACTUEL DEVANT LE 38 RUE DES GORDS

**2019-042** : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE (DRAC) DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2019 DU MUSÉE DAUBIGNY.

**2019-043** : DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE L'AIDE RÉGIONALE AUX MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES ET AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE-DE-FRANCE (DRAC) DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE POUR L'ORGANISATION D'UN FESTIVAL DE LA BANDE DESSINÉE A AUVERS-SUR-OISE

**2019-044** : MODIFICATION DES DÉLÉGUÉS A L'ASSOCIATION EMPLOI SOLIDARITÉ (AES)

**2019-045** : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ, DU GAZ ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE (SMDEGTVO) POUR DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX – RUE CARNOT A AUVERS-SUR-OISE.

**2019-046** : MOTION RELATIVE A LA PRIVATISATION DU GROUPE ADP ET SOUTIEN A LA DÉMARCHE DE RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE VISANT A FACILITER LA PARTICIPATION DES CITOYENS.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2019

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2019

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 28

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 28

Le 20 juin 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle Mézières, Maire

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothéa OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Thomas OMEJKANE, Colette BRUNELIERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Florence DUFOUR, Marie-Agnès GILLARD ayant donné pouvoir à Emilie SPIQUEL, Jean-Pierre BRHAT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Thomas OMEJKANE

**OBJET : DESIGNATION DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNEE 2020**

VU le code de procédure pénale, notamment ses articles 259 à 267 et R41-1.

VU la loi n°78-788 du 28 Juillet 1978 modifiée portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises.

VU le décret n°2002-195 du 11 février 2002 modifiant le code de procédure pénale et relative aux listes spéciales des jurés suppléants.

VU l'arrêté préfectoral du 12 mars 2004 modifiant le code de procédure pénale relatif au nombre des jurés de Cour d'Assises figurant sur la liste annuelle ou sur la liste des jurés suppléants.

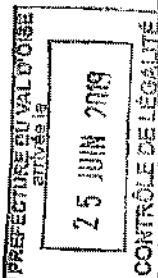
VU les chiffres de populations légales en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour le département du Val d'Oise (recensement INSEE de la population).

VU les arrêtés préfectoraux n°2019-090 du 28 mars 2019 et n°2019-096 du 3 avril 2019 portant répartition des jurés appelés à siéger à la Cour d'Assises du Val d'Oise au cours de l'année 2020.

**CONSIDÉRANT** que la désignation des jurés doit faire l'objet d'un tirage au sort et doit se dérouler publiquement à partir de la liste électorale.

**CONSIDÉRANT** que le nombre de noms à tirer au sort s'élève à 15 pour la commune d'Auvers-sur-Oise. Ceux-ci serviront à dresser la liste communale préparatoire de la liste annuelle des candidats jurés pour l'année suivante.

**CONSIDÉRANT** que ne pourront être retenus comme juré pour la constitution de la liste préparatoire les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2019. Concernant les autres incompatibilités ou incapacités définies aux articles 256 à 258-1 du Code de Procédure Pénale, seule la commission de la Cour d'Assises a compétence pour les relever.

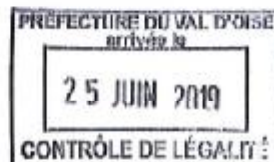


**CONSIDÉRANT** que ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de désignation des jurés, la liste définitive étant établie par la commission se réunissant au siège de la Cour d'Assises, dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du Code de Procédure Pénale.

Le Conseil Municipal fait procéder publiquement au tirage au sort à l'issue duquel les personnes suivantes sont désignées comme susceptibles de siéger au jury d'assises 2020.

**Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DÉCIDE** de procéder, à l'occasion de la présente séance, au tirage au sort de 15 jurés.
- **ONT ETE TIRES AU SORT** d'après la liste générale des électeurs, les personnes figurant sur la liste annexée à la présente délibération.



2/2

Certifiée exécutoire la présente délibération transmise en Préfecture du Val d'Oise

Le :

Reçue le :

Publiée le :

Notifiée le :

Exécutoire le :

Isabelle Mézières

Maire d'Auvers-sur-Oise

Délai de recours : 2 mois à compter de la notification ou publication



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Auvers-sur-Oise, le 21 JUN 2019

Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers-sur-Oise



## LISTE PREPARATOIRE DES JURES DE LA COUR D'ASSISES POUR L'AN 2020

N° Tirage	Nom / Prénoms	Date et lieu de naissance	Détails	Profession Observation
0001	Mme GOLLICOT (RABOUILLE) Michelle Yvett	né(e) le 20/06/1959 Englhen-les-Bains	42 Rue des Goids 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	
0002	M. FIQUET Jimmy	né(e) le 06/11/1993 Le Plessis-Bouchard	64 Rue de la Bourgogne 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	
0003	M. BALDACCIO Kenny Louis Antoine	né(e) le 22/07/1990 Le Chesnay	75 Rue Daubigny 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	
0004	Mme RASCLE Nathalie Agnès	né(e) le 08/04/1985 Dourdan	1 Rue des Hortensias 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	
0005	Mme DIDELOU (GASPARD) Nicole Octavie	né(e) le 16/06/1999 Paris 14e Arrondissement	7 Place Camille Corot 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	
0006	Mme CADET (MALIK) Suzy	né(e) le 23/03/1985 Portoise	11 Ter Rue de Cordeville 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	
0007	M. GUILLOUET Sylvain Marcel René	né(e) le 25/07/1969 Paris 15e Arrondissement	5 Rue René Blanc 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	
0008	M. DRUCQUICIS Paul-Villiam Thierry Rémi	né(e) le 08/02/1992 Les Lilas	3 Rue Camille Pissarro 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	

## COMMUNE DE : AUVERS-SUR-OISE.

## LISTE PREPARATOIRE DES JURÉS DE LA COUR D'ASSISES POUR L'AN 2020

N° Tirage	Nom / Prénoms	Date et lieu de naissance	Domicile	Profession Observation
0009	Mme BADOUX Anais Michèle	née(e) le 26/09/1965 Zaibonne	5 Allée des Iris 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	
0010	Mme VINCENT (COLSON) Isabelle Claudine	née(e) le 23/08/1946 Paris 17e Arrondissement	65 Rue François Vilon 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	
0011	Mme TARGOSZ (SIMAO) Laurence Andrée	née(e) le 13/08/1968 Sobigny	16 Rue Eugène Fauquet 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	
0012	M. LEROY Marc Claude Robert Marcel	né(e) le 21/10/1962 L'Isle-Adam	4Bis Rue Rajon 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	
0013	M. HERVAQU Jean-Marc Marcel Claude	né(e) le 18/06/1966 Maisons-Laffitte	10 Allée des Yeillers 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	
0014	M. DUFFY Gilles Augustin	né(e) le 26/11/1981 L'Isle-Adam	85Bis Rue de Pontoise 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	
0015	Mme APPIANI Christine Danièle	née(e) le 20/10/1959 Paris 12e Arrondissement	19 Rue Frédéric Fabre 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	

LISTE PREPARATOIRE DES JURÉS DE LA COUR D'ASSISES POUR L'AN 2020

Nombre d'éléments : 15

Le Maire

Vu pour être annexé à la délibération n° 2019-027  
du Conseil Municipal du 20/06/2019



Isabelle Mézières,  
Maire d'Auvers-sur-Oise





**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2019

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2019

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 28

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 28

Le 20 juin 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle Mézières, Maire

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BRAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothéa OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Thomas OMEJKANE, Colette BRUNELIERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Florence DUFOUR, Marie-Agnès GILLARD ayant donné pouvoir à Emilie SPIQUEL, Jean-Pierre BRIHAT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Thomas OMEJKANE

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE LA MISSION DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE EN ZAMBIE POUR LE PROJET TWABUKA - ANNEE 2019**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de subvention exceptionnelle formulée par 12 étudiantes en 2<sup>ème</sup> année de médecine à la Faculté de Paris Descartes l'ont sollicité dans le cadre de l'élaboration d'une mission de solidarité internationale pour le développement de la santé en Zambie.

VU la proposition de Madame le Maire de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 euros pour le projet présenté ci-dessous.

**CONSIDÉRANT** que le projet intitulé Twabuka a pour but de :

- améliorer l'état de santé de la population en leur permettant de consulter des professionnels de santé dans un lieu approprié.
- promulguer des gestes de prévention et d'hygiène en s'inscrivant dans une logique de pérennité et d'autonomie.

Cette mission humanitaire concerne en priorité la santé des femmes et des enfants. Les étudiantes agiront 6 semaines sur place dans 6 villages de Zambie et leur mission se concentrera particulièrement au sein de deux écoles mixtes soit 1 550 élèves de 6 à 18 ans et de clubs où se rassemblent les femmes dans différents villages.

Le coût total du projet s'élève à 32 000 euros.

Un dossier de présentation retraçant les informations détaillées de cette mission est annexé en pièce jointe.

**Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 1 000 euros sur l'exercice 2019 au groupe de 12 étudiantes en 2<sup>ème</sup> année de médecine à la Faculté de Paris Descartes dans le cadre de la mission de solidarité internationale en Zambie pour le projet Twabuka.

Certifiée exécutoire la présente délibération transmise en Préfecture du Val d'Oise

Le :

Requ le : 25 JUN 2019  
Publiée le :  
Notifiée le :  
Exécutoire le :  
Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers-sur-Oise  
Délai de recours : 2 mois à dater de la notification ou publication



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Auvers-sur-Oise, le 21 JUN 2019

Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers-sur-Oise



## Mission de Solidarité Internationale en Zambie

### Projet Twabuka



### **Présentation**

Notre projet est né du souhait de **12 étudiantes en deuxième année de médecine** à la faculté de Paris Descartes de s'engager dans une mission de Solidarité Internationale Exploratoire.

Construire une mission exploratoire est un choix commun réfléchi et un challenge ambitieux. Nous souhaitons mettre à profit, nos connaissances et compétences acquises au cours de nos études médicales ainsi que nos expériences personnelles riches et diverses, pour une communauté dans le besoin. C'est grâce à notre désir d'engagement et d'aide humaine que notre groupe est né et que la mission se construit.

Une même motivation nous anime : venir en aide à une population dans le besoin, dans leur développement, en s'inscrivant dans une logique de pérennité et d'autonomie. Nous souhaitons donc apporter une part de nos moyens, réadaptables au quotidien.

### **Contexte local**

La Zambie est un pays de **16,2 millions d'habitants** dont **46% ont moins de 15 ans** et **4% plus de 60 ans**. En 2010, l'OMS a estimé que seulement **5,1 millions** de personnes résident en zone urbaine. A cette même date **75%** des Zambiens vivaient sous le seuil de pauvreté (**1,25\$/jour**).

En ce qui concerne la santé, le **taux de mortalité néonatale** est de **2,3%** et le **taux de mortalité Infanto-juvénile** **6,3 %**. Seulement **63%** des accouchements sont assistés par du personnel de santé qualifié.

Ces valeurs s'expliquent par le faible nombre de professionnels de santé dont dispose le pays. Selon l'OMS, en 2016, il y avait **moins de 1 médecin pour 10 000 habitants** (contre **34 pour 10 000** en France) ainsi que **8 sages-femmes et infirmières pour 10 000 habitants**.

De plus, seulement **47% de la population utilise une eau assainie** ; à cela s'ajoute des pratiques alimentaires inadéquates en matière d'hygiène qui entraînent un **taux d'infection élevé**. Enfin, plus de **25%** des enfants de **moins de 5 ans** et **10%** des femmes en âge de procréer sont **sous-alimentés**.

Au sein de l'école, le **bol de riz du midi** est parfois leur seul repas de la journée des enfants.

En matière de contraception, celle-ci s'effectue principalement au moyen d'injections trimestrielles et par prise d'oestro-progestatifs oraux. Le préservatif est peu utilisé, ce qui explique la forte prévalence des infections sexuellement transmissibles.

En effet, plus de 1 million de personnes vivent avec le VIH. Plusieurs facteurs génèrent cet état de fait : une méconnaissance des modes de transmission du virus, une protection inadaptée lors des rapports sexuels, une disponibilité et un accès insuffisant aux tests de dépistage, en particulier chez les hommes et les adolescents.

Ceci retentit sur d'autres problèmes de santé publique, tel que : l'infection par le virus de l'hépatite B ou de la tuberculose ; il existe un risque 5 fois plus important d'infection pour cette dernière chez les patients séropositifs. Les habitants sont sous diagnostiqués en raison de l'accès difficile aux professionnels de santé.

L'impact sur la démographie est conséquent : 70% des enfants sont orphelins d'au moins 1 parent.

Par ailleurs, la Zambie est une zone d'endémie paludique ; l'infection touche particulièrement les femmes et la population infanto-juvénile.

Enfin, malgré le fait que toutes les politiques et stratégies visent à garantir un accès équitable aux services de soins de santé primaires et à prendre en compte les déterminants sociaux de la santé des facteurs endogènes existent.

Ainsi, le système de santé est confronté à des problèmes majeurs: un financement insuffisant, des pénuries critiques d'agents de santé et leur répartition sous-optimale, des infrastructures et équipements inadéquats, ainsi que de faibles approvisionnements en médicaments et matériel médical.

Ceci affecte en particulier les communautés rurales et les populations les plus vulnérables et souvent défavorisées (femmes, enfants, personnes en situation de handicap).

Cependant, en Zambie, les services de santé primaires sont gratuits.

Au regard de ces informations, nous avons choisi de nous rendre dans 6 villages : Katiba, Mulauli, Lyapwata, Siatela, Simonga et Maunga, du district de Livingstone (30 min en voiture). Notre mission se concentrera particulièrement au sein :

- des écoles mixtes de Twabuka (265 élèves) et Simonga ( 1350 élèves) accueillant des élèves de 6 à 18 ans
- de clubs où se rassemblent les femmes dans différents villages.

Les objectifs de notre mission s'inscrivent parmi les 5 axes stratégiques de développement du pays fixés par l'OMS, à réaliser entre 2017 à 2021.

## Porteurs du projet

Pour construire ce projet, nous travaillons actuellement main dans la main avec plusieurs acteurs :

- **SOLEM (SOlIdarité des Etudiants en Médecine)** : association à but non lucratif de la faculté de Paris Descartes Initiatrice des missions de solidarité internationale.
- **PWS (Paving the Way to School)** : association à but non-lucratif fondée le 19 Novembre 2017, suite à une immersion au sein de l'école Twabuka pour la **rénovation des infrastructures**.  
L'objectif est de soutenir les enfants et leur communauté dans les écoles en Afrique Australe, ceci en agissant, d'une part, sur les besoins quotidiens des enfants, essentiellement liés aux soins et à la nourriture, d'autre part en contribuant à développer la structure des écoles afin que ce lieu de vie devienne un lieu de développement et d'épanouissement pour un maximum d'enfants et pour la communauté.  
Une seconde mission a été menée en septembre 2018 afin **d'installer l'électricité** (via des panneaux solaires) au sein de l'école Twabuka ; le but de cette électrification a été une **ouverture sur le monde via la technologie** (don d'ordinateur pour les examens en ligne) mais également **basiquement la possibilité de conserver les médicaments** nécessitant une conservation au réfrigérateur.  
Une **cuisine fermée** a également été construite afin de respecter des conditions **d'hygiène** dans la préparation du déjeuner des élèves.
- **James MWANZA** : bénévole et représentant local de PWS, Il est engagé dans le développement en Zambie. Les membres de PWS l'ont rencontré lors de leur 1<sup>ère</sup> immersion au sein de l'école Twabuka où il participait à la rénovation des locaux avec l'association Children of Wilderness, qui lutte pour la scolarisation des enfants d'espaces ruraux en Afrique.  
C'est un lien direct privilégié qui nous permet de déterminer au mieux les réels besoins de la population locale. Nous avons également la chance de pouvoir prendre connaissance de la culture et des croyances locales, en particulier sur la perception que les habitants ont de la santé.  
Il est notre interlocuteur notamment auprès du ministère de la santé et de l'éducation du pays.

**Nous recherchons activement des partenaires matériels et financiers pour nous accompagner dans notre projet. Nous souhaitons le faire grandir et le pérenniser !**

## Notre projet

Etudiantes en médecine, nous avons mis la composante **médico-sanitaire** à l'honneur dans notre projet. Il s'agit du fil conducteur de nos actions.

Le projet Twabuka a pour objectif de **développer l'accès à la santé et aux soins en Zambie**. Nous souhaitons améliorer l'état de santé de la population en leur permettant de consulter des professionnels de santé dans un lieu approprié. De plus, nous promulguerons des gestes de

prévention et d'hygiène, ceci en s'inscrivant dans une logique de **pérennité et d'autonomie**. Notre mission cible en priorité la santé des **femmes et des enfants**.

Nous agirons au total **6 semaines** sur place. Notre projet se déroulera en deux temps : six d'entre nous réaliserons une première mission du 24 Juin au 13 Juillet et six autres une deuxième mission du 19 Juillet au 8 Août.

### Un projet en 6 semaines pour réaliser 6 actions

#### **Construire une infirmerie sur le site de l'école Twabuka**

Nous souhaitons répondre au manque d'infrastructures de soins adaptées par la construction d'une infirmerie au sein de l'école Twabuka. Ce lieu permettra la réalisation des **1<sup>ers</sup> gestes de soin** et l'accueil des consultations médicales. Nous avons obtenu du matériel infirmier (compresses, sparadrap, gants stériles, blouses, masques, charlottes, gel hydro alcoolique, sérum physiologique...) donné par une parodontiste qui a cessé son activité. Ainsi, nous pourrons constituer une base de départ solide pour cette nouvelle structure.

Nous y afficherons les gestes d'hygiène de base et les recommandations principales liées à la santé sous forme de dessins que nous aurons élaborés avec les enfants de l'école : **mémoire et transmission** pour la pérennisation de notre action.

#### **Financer la venue hebdomadaire d'un médecin pendant au moins une année**

Au vu de la difficulté d'accès aux professionnels de santé dans le pays, nous souhaitons financer la venue hebdomadaire d'un médecin pendant au moins un an au sein de l'infirmerie de l'école Twabuka. Les objectifs de cette consultation médicale sont, d'une part, le **diagnostic**, puis, le **suivi médical** et bien sûr la **prévention**.



#### **Réaliser des actions médico-sanitaires**

Afin de rassurer et **dépister**, nous allons effectuer :

- des tests de **dépistages** (VIH, tuberculose, diabète, hypertension artérielle) avec l'objectif d'avoir effectué un bilan général de tous les enfants scolarisés au cours de la mission.
- une campagne de **supplémentation vitaminique**
- l'accompagnement d'une **distribution d'antiparasitaires** et notamment la **prophylaxie antipaludique**.
- une campagne de **sensibilisation aux gestes médico-sanitaires** basiques.

Nous nous adresserons en partie à une population juvénile ; nous adapterons donc les activités selon les tranches d'âges avec la mise en place d'ateliers ludiques et en utilisant des moyens de communication universels que sont la musique, le sport ou le dessin.

Cette sensibilisation de la population s'inscrit dans nos études médicales, en lien avec le service sanitaire que nous effectuerons par la suite. Cette prévention de la population par des procédés de sensibilisation est un axe principal dans la maintenance de notre projet. Nous sommes en DFGSM2 et avons donc effectué un stage infirmier pendant trois semaines lors de l'été 2018.

Enfin, un membre de l'équipe est titulaire du DFGSP (Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques). Elle a également une expérience professionnelle en officine et pourra ainsi mettre au profit de la mission ses connaissances paramédicales et du médicament.

### Agir pour et avec les Femmes

Nous construisons également un programme ciblant la population féminine. Celui-ci a pour but d'expliquer et rassurer les femmes sur les changements de leurs corps, de permettre une meilleure gestion de la contraception et une meilleure protection contre les maladies sexuellement transmissibles.

Ainsi nous nous rendrons dans les « clubs » où se réunissent habituellement les femmes des villages afin d'échanger avec elles sur ces sujets.

De plus, nous souhaitons nous former auprès d'un médecin et sociologue, engagée pour la cause féminine, afin d'être le plus pertinentes dans notre action.

### Rénover le terrain de sport

La rénovation du terrain de sport de l'école Twabuka permettra de réaliser les activités physiques dans de meilleures conditions. Le sport s'inscrit dans une démarche préventive médicale et est aussi un moyen privilégié d'expression, d'éducation et de transmission de valeurs. Nous pourrions faire découvrir aux enfants le rugby, la gymnastique, le basket...

### Financer l'acheminement de l'eau au sein des villages

L'acheminement de l'eau potable au sein des villages représente une impérieuse nécessité. Moins de la moitié de la population a accès à une eau assainie, ceci est une cause majeure d'infection par péril fécal et une cause de malnutrition.

Actuellement, l'école Twabuka possède une pompe mécanique qui distribue de l'eau non assainie utilisée pour l'agriculture et le bétail. Le projet de PWS est de



creuser un puit plus profond (50m de profondeur), au niveau de la nappe phréatique pour avoir de l'eau potable et d'installer une pompe électrique solaire qui distribue l'eau dans deux réservoirs en plastique, ainsi utilisée pour l'hydratation quotidienne, l'agriculture, la cuisine.

Ceci est une condition sine qua non pour que nos actions médico-sanitaires puissent évoluer et perdurer dans le temps.

La mise en place de l'eau a un coût total de 11 000€. Notre don à PWS sera d'un montant de 5 000€.

Pour tout cela nous avons besoin de votre aide par du financement.

## Emploi du temps prévisionnel et itinéraire

1<sup>ère</sup> mission : 6 étudiantes ( Siatela, Katiba, Mauga)

Date	Activité	Horaire
Jour 1 24.06	Arrivée à Livingstone, installation, briefing avec James Mwanza	
Jour 2 25.06	Réunion avec des membres du <b>ministère de la santé</b>	8-10h30
	Rencontre de la directrice de l'école <b>twabuka (Régina Jere)</b> , briefing sur la mission et repérage du site de construction	11-12h
	Rencontre des <b>leaders des clubs féminins</b> et explication du programme de prévention	12h-12h 30
	Rencontre avec les élèves participants à la construction	12h30-13h
	Immersion dans <b>le village de Siatela</b> afin de mieux comprendre la culture et le mode de vie des habitants (guide Lilian)	14h-15h
Jour 3 26.06	Administration de <b>traitements anti-parasitaires (vermifuges)</b> aux habitants	9h-16h30
Jour 4 27.06	<b>Dépistage paludique + HIV + DT + HTA à l'école Twabuka</b>	9h-16h30
Jour 5 28.06	<b>Dépistage paludique + HIV + DT + HTA au village de Siatela</b>	9h-16h30
Jour 6 29.06	<b>Construction de l'infirmerie avec 25 élèves de l'école Twabuka</b>	9h-16h
Jour 7 30.06	<b>Construction de l'infirmerie avec 25 élèves (autre groupe) de l'école Twabuka</b>	08h-16h
Jour 8 1.07	<b>Dépistage paludique + HIV + DT + HTA au village de Katiba</b>	9h-16h30
Jour 9 02.07	<b>Dépistage paludique + HIV + DT + HTA au village de Maunga</b>	9h-16h30
Jour 10-12 3 et 5.07	Rencontre des chefs de village de Siatela, Katiba, Maunga concernant le programme axé sur la Femme	8h45-9h
	Groupes de discussion, <b>prévention médico-sanitaire avec les Femmes des villages de Siatela, Katiba, Maunga</b>	9h-15h
Jour 13+14	Réunion avec la directrice de l'école de Simoonga (Mrs. Mware)	8h45-9h

6 et 7.07	Prévention médico-sanitaire à l'école de Simonga	9h-16h
Jour 15-19 8 au 12.07	Semaine de vaccination et de supplémentation vitaminique (centre n°1)	
Jour 20 13.07	<b>Rencontre du directeur de santé</b>	
Jour 21-23 14 au 16.07	Découverte du pays, repérage de sites d'actions pour les missions futures	
Jour 24 17.07	<b>Inauguration officielle de l'infirmerie en présence de membres du ministère de la santé et de l'éducation - Communiqué de Presse</b>	
Jour 25 18.07	Dernière visite aux équipes de santé et préparation au départ	
Jour 26 19.07	Départ	

**2<sup>ème</sup> mission : 6 étudiantes ( Simonga, Mulauli , Lypawaya)**

Date	Activité	Horaire
Jour 1 19.07	Arrivée à Livingstone, installation, briefing avec James Mwanza	
Jour 2 20.07	Visite et présentation de <b>l'école Twabuka</b>	08h45- 09h30
	Rencontre avec les élèves participants à la rénovation du terrain de sport	09h30- 10h
	Rencontre avec les chefs de 4 villages (guide Lilian)	10h30- 13h
Jour 2-4 20 au 22.07	Rénovation du terrain de sport de <b>l'école de Twabuka</b> Groupes de discussion, prévention médico-sanitaire avec les élèves : activités ludiques, réalisation des dessins pour l'infirmerie avec les élèves → mémoire et transmission	9h- 15h30
Jour 5 23.07	Dépistage paludique + HIV + DT + HTA au <b>village de Simonga</b>	9h-16h30
Jour 6 24.07	Dépistage paludique + HIV + DT + HTA au <b>village de Mulauli</b>	9h-16h30
Jour 7 25.07	Dépistage paludique + HIV + DT + HTA au <b>village de Lypawaya</b>	9h-16h30
Jour 8 26.07	<b>Ministère de la santé</b>	
Jour 9 27.07	Rencontre avec le directeur de la santé Présentation de la pulvérisation dans les maisons ( <b>prophylaxie anti-paludique</b> ) et équipement : combinaisons, hottes, masques et gants.	8h30-9h 9h-10h30
Jour 9 - 11 27-29.07	Pulvérisation dans les maisons ( <b>prophylaxie anti-paludique</b> ) dans les <b>villages du Sinde ( Mulauli, Siatela, Lypawaya, Katiba)</b>	9h-15h30
Jour 12+13 30 et 31.07	Rencontre avec des élèves de <b>l'école Twabuka</b> de 7 à 9 ans (programme de reforestation) : 50 plantations/jour Plantation et entretien des cultures, discussion sur les pratiques d'hygiène dans la préparation des aliments	8h45- 15h30
Jour 14 1.08	Groupes de discussion, <b>prévention médico-sanitaire avec les Femmes des villages de Simonga</b>	9h-16h
Jour 15 2.08	Groupes de discussion, <b>prévention médico-sanitaire avec les Femmes des villages de Mulauli</b>	9h-16h
Jour 16 3.08	Groupes de discussion, <b>prévention médico-sanitaire avec les Femmes des villages de Lypawaya</b>	9h-16h
Jour 17-20 4 au 7.08	Semaine de vaccination et de supplémentation vitaminique (centre n°2)	
Jour 21 8.08	<b>Ministère de la santé</b>	
Jour 22 à 28 9-15.08	Découverte du pays, repérage de sites d'action pour les missions futures	
Jour 29	Départ	



## Aspect financier du projet

Pour collecter les fonds nécessaires à la réalisation de notre projet, nous effectuons de nombreuses actions sur l'ensemble de l'année :

- Cours de Yoga encadrés par un professeur diplômé
- Concerts de musiques (rock, classique...)
- Ventes de gâteaux et de crêpes au sein de la faculté
- Vente de chocolats pour Pâques
- Vente de bagues artisanales

Outre la récolte de fonds, ces actions nous permettent de sensibiliser le public (dont les étudiants de la faculté de Paris Descartes) à la situation de pauvreté et de précarité que connaît la Zambie, et de les amener à réfléchir sur les problématiques de la solidarité internationale.

Ces actions ne suffiront pas à couvrir nos dépenses, c'est pourquoi nous comptons beaucoup sur la participation financière des particuliers et des entreprises.

## Dans l'attente de notre collaboration active ...

*BARTHELEMY Mathilde, BRUSCHET Roxane, CHAIEB Leyla, CHAUCHE Mathilde, CHOUTER Yamina, EVRARD Lias, FILIPPIGH Marie, GEOFFRAY Mégane, HUBAUD Estel-Anaïs, LECLERC Justine, LEVI Julie, MOUSSAFIR Emanuelle*



## POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SANTE EN ZAMBIE



### NOTRE PROJET

Améliorer l'état de santé de la population en leur permettant de consulter des professionnels de santé dans un lieu approprié  
Promulguer des gestes de prévention et d'hygiène en s'inscrivant dans une logique de pérennité et d'autonomie

Notre mission concerne en priorité la santé des femmes et des enfants.  
Nous agissons 6 semaines sur place.

⇒ Budget : 32 000€

### OÙ ?

- 6 villages de Zambie, district de Livingstone : Katiba, Mulauli, Lyapwata, Siatela, Simonga et Maunga
- 2 écoles mixtes : Twabuka et Simonga, soit 1 550 élèves, de 6 à 18 ans

## PROJET TWABUKA



Ecole TWABUKA - Zambie

 Projet Twabuka - Zambie

## QUI SOMMES NOUS ?

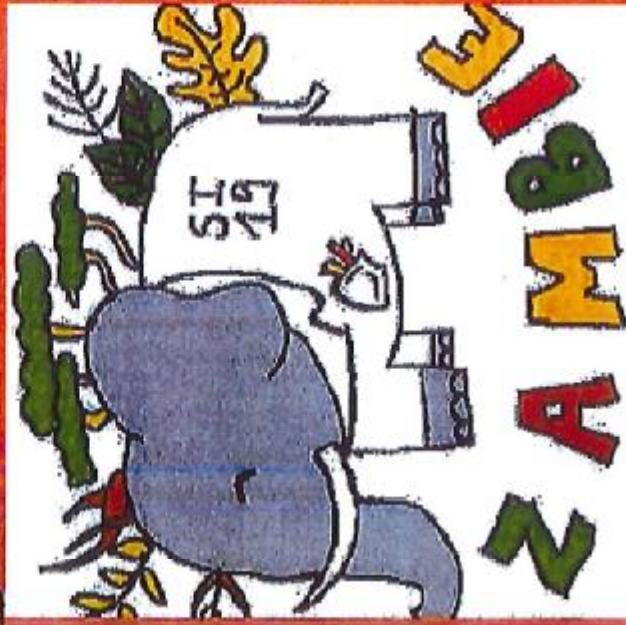
### 12 ÉTUDIANTES EN 2ÈME ANNÉE DE MÉDECINE À LA FACULTÉ PARIS DESCARTES

qui élaborent une mission de solidarité internationale.

- ⇒ Mettre à profit nos premiers acquis de futurs médecins et notre volonté pour aider des personnes dans le besoin.
- ⇒ Déterminer les actions prioritaires pour les missions des années suivantes.



Project 'Solidarity - ZAMBIE'



### 2 ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Paving the Way to School (PWS) : association œuvrant pour l'installation d'infrastructures dans ces écoles

SOLEM : association de solidarité des étudiants en médecine de l'université Paris Descartes

### 1 CORRESPONDANT

James Mwanza, représentant local de PWS, engagé pour le développement de la Zambie

**LES NOTIONS D'ENGAGEMENT ET DE SOLIDARITÉ  
NOUS RASSEMBLENT EN UN OBJECTIF COMMUN  
DÉCLINÉ SUR 3 AXES**

## FINANCER LA VENUE D'UN MEDECIN

Notre récolte de fond a notamment pour objectif de permettre l'accès hebdomadaire pour la population à une consultation médicale, ceci au sein de l'infirmierie construite cet été.

Les objectifs de ces consultations médicales sont :

- le diagnostic
- le suivi médical
- la prévention des maladies



## CONSTRUIRE UNE INFIRMERIE

Au sein de l'école Twabuika, ce lieu de soin permettra la réalisation des premières interventions et l'accueil des consultations médicales. Nous souhaitons y promouvoir les gestes d'hygiène de base et les recommandations principales liées à la santé sous formes de dessins que nous aurons élaborés avec les enfants de l'école : mémoire et transmission pour la pérennisation de notre action.

## ACHEMINER L'EAU POTABLE

Cet aspect est essentiel pour l'amélioration des conditions de vie de la population. L'eau non potable et peu accessible est source de nombreux problèmes de santé.

C'est un enjeu majeur de notre récolte de fond et l'acheminement doit être réalisé au plus vite ! Ceci est une condition sine qua non pour que nos actions médico-sanitaires puissent évoluer et perdurer dans le temps.



# LA ZAMBIE

QUEL CONTEXTE ?

**84%** De la population vit avec  
moins de 2\$ par jour



Pour une population  
de 12 millions  
habitants de **41%**



**DES PROBLEMES  
URGENTS**

**47%**

Seulement 47% de la  
population utilise une eau  
potable et  
sécurisée

De mûres à  
moins de 1000  
habitants  
contre 4,4 en  
France

**0.091**



Pour 1000 de nos  
enfants de moins de  
5 ans  
contre 4 en France

**63**

**L'ACCES A UNE EAU POTABLE ET  
A LA SANTE SONT DES POINTS  
IMPORTANTS A DEVELOPPER  
POUR LA POPULATION DE  
ZAMBIE**

Zambie - Projet Tambuka

# Nos missions



## CONSTRUCTION

D'une infrastructure de l'école Tambuka à  
l'école d'un village rural



## PREVENTION de carences & de maladies

Soutien nutritionnel et alimentaire  
Vaccinations  
Distribution de médicaments au sein des écoles de nos  
villages



## SIDA

Dépistage obligatoire pour les entrants de moins  
de 5 ans  
Campagne de prévention dans les villages



## LA FEMME:

Empower et soutien sur les changements de  
comportement  
Promouvoir une meilleure gestion de la  
procréation  
Soutien de la santé des enfants

## NOTRE PARTENAIRE, C'EST VOUS!

Nous sommes heureux de collaborer avec vous  
pour améliorer la situation de la population de  
Zambie. Nous sommes convaincus que  
ensemble, nous pouvons faire la différence.  
Nous sommes convaincus que  
ensemble, nous pouvons faire la différence.

L'équipe de 12 étudiantes se divisera en 2 groupes sur place :

**Groupe 1 :**  
du 24 juin au 13 juillet

**Estel-Anaïs Hubaud**  
22 ans, Paris

**Mégane Geoffray**  
19 ans, Paris

**Mathilde Barthélémy**  
19 ans, Auvers s/ Oise

**Groupe 2 :**  
du 19 juillet au 8 août

**Roxane Brusehel**  
19 ans, Neuilly s/ Seine

**Leyla Chaled**  
19 ans, Neuilly s/ Seine

**Emanuelle Moussafir**  
19 ans, Neuilly s/ Seine



**Groupe 1 :**

**du 24 juin au 19 juillet**

**Yamina Chaouiter**

*20 ans, Paris*

**Justine Leclerc**

*19 ans, Gazeran*



**ECHEANCES**



**COMMUNICATION**



**PARTENARIATS**

**Groupe 2 :**

**du 19 juillet au 8 août**

**Mathilde Chaouche**

*20 ans, Versailles*

**Lilas Evrard**

*18 ans, Perreux s/ Marne*

**Julie Levi**

*20 ans, Paris*





**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2019

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2019

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 28

PRÉSENTS : 20

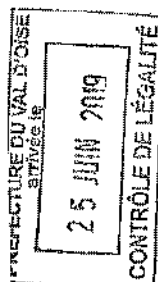
VOTANTS : 28

Le 20 juin 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle Mézières, Maire

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRÀ, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothéa OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Thomas OMEJKANE, Colette BRUNELIERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Florence DUFOUR, Marie-Agnès GILLARD ayant donné pouvoir à Emilie SPIQUEL, Jean-Pierre BRIHAT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Thomas OMEJKANE

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT le détachement d'un Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe dans la filière Police Municipale au grade de Gardien Brigadier,

CONSIDERANT la mise sur stage d'un Adjoint Technique Territorial, qui prépare le concours d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles,

CONSIDERANT l'ouverture prochaine de la médiathèque nécessitant l'embauche d'un Adjoint du Patrimoine et d'un Adjoint Administratif,

CONSIDERANT les postes d'Attachés affectés aux emplois de Chefs de pôle,

CONSIDERANT la nécessité de renforcer le Secrétariat Général,

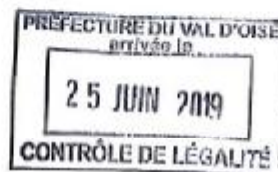
CONSIDERANT qu'il est nécessaire à ce titre de modifier le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, **21 POUR, 7 ABSTENTIONS** (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Jean-Marie JAKUBOWSKI, Philippe CHUPPÉ)

➤ **MODIFIE** au 20 juin 2019 le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

- ✓ Création d'un poste de Gardien Brigadier.
- ✓ Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial.
- ✓ Création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine.
- ✓ Création d'un poste d'Adjoint Administratif.
- ✓ Création de 3 postes d'Attachés.
- ✓ Création d'un poste de Rédacteur.

- **APPROUVE** au 20 juin 2019 le tableau des effectifs joint en annexe à la présente délibération.
- **APPROUVE** que les postes d'Attachés pourront être pourvus par des agents contractuels dans les conditions de l'Article 3-4 de la loi 84-53, s'ils justifient d'un diplôme au moins de niveau licence (bac +3). La rémunération sera fixée selon l'expérience professionnelle de l'agent recruté.



2/2

Certifiée exécutoire la présente délibération transmise en Préfecture du Val d'Oise

Le :

Reçue le :

Publiée le :

Notifiée le :

Exécutoire le :

Isabelle Mézières

Maire d'Auvers-sur-Oise

Délai de recours : 2 mois à dater de la notification ou publication

25 JUN 2019



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Auvers-sur-Oise, le 21 JUN 2019

Isabelle Mézières

Maire d'Auvers-sur-Oise



TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019 - Délibération n°2019/029

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		1	0	1	0	0	0
Directeur général des services	A	1		1			0
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		84	1	35	23,48	5,7	29,18
Attaché principal territorial	A			0			0
Attaché territorial	A	5		5	2		2
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	3		3	3		3
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	1		1		1	1
Rédacteur Territorial	B	4		4	2	1	3
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C			0			0
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	6		6	6		6
Adjoint Administratif	C	15	1	16	10,48	3,7	14,18
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		47	2	49	43,5	4	47,5
Technicien principal de 1ère classe	B	1		1	4	1	1
Agent de Maîtrise Principal	C	4		4	4		4
Agent de Maîtrise	C	1		1	1		1
Adjoint technique Principal de 2ème classe	C	9		9	8		8
Adjoint technique	C	32	2	34	30,5	3	33,5
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		8	0	8	5,8	1	6,8
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2ème classe	C	8		8	5,8	1	6,8
<b>FILIERE PATRIMOINE (e)</b>		11	0	11	1	9	10
Assistant de conservation	B	1		1		1	1
Adjoint du patrimoine	C	10		10	1	8	9
<b>FILIERE SPORTIVE (f)</b>		1	0	1	1	0	1
Educateur des activités physiques et sportives Principal de 2ème classe	B	1		1	1		1
<b>FILIERE POLICE (g)</b>		1	0	1	1	0	1
Gardien brigadier	C	1		1	1		1
<b>FILIERE ANIMATION (h)</b>		29	0	29	8,8	18,65	27,45
Animateur Territorial	C	2		2	1,8		1,8
Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	C	3		3	3		3
Adjoint d'Animation	C	24		24	4	18,65	22,65
<b>TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h)</b>		132	3	135	84,58	38,35	122,93

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2019

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2019

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 28

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 28

Le 20 juin 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle Mézières, Maire

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothea OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Thomas OMEJKANE, Colette BRUNELIERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Florence DUFOUR, Marie-Agnès GILLARD ayant donné pouvoir à Emilie SPIQUEL, Jean-Pierre BRIHAT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Thomas OMEJKANE

**OBJET : APPROBATION DU RAPPORT SUR L'UTILISATION DE L'ATTRIBUTION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (FSRIF) EN 2018 POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS**

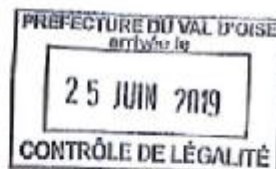
VU l'article L2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à l'établissement d'un rapport présentant les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants et leur mode de financement.

VU le rapport établi sur l'utilisation de l'attribution du FSRIF pour améliorer les conditions de vie des habitants en pièce jointe.

VU la proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport sur l'utilisation des fonds du FSRIF en 2018 pour l'amélioration des conditions de vie des habitants annexé à la présente délibération.



Certifiée exécutoire la présente délibération transmise en  
Préfecture du Val d'Oise

Le :

Reçu le :

Publié le :

Notifiée le :

Exécutoire le :

Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers-sur-Oise

Délai de recours : 2 mois à dater de la  
notification ou publication



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Auvers-sur-Oise, le 21 JUN 2019

Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers-sur-Oise





VILLE  
D'AUVERS-SUR-OISE  
95430

FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-France					
RAPPORT D'UTILISATION DU FSRIF EN 2018					
Montant 2018 : 220 893,00 euros					
Domaine d'intervention	Nature de l'opération		Montant FSRIF en €	Montant de l'opération en euros (TTC)	Part du FSRIF sur opération %
	Investissement	Fonctionnement			
<b>Vie Locale</b>					
Actions sociales		Don au CCAS	8 000,00 €	40 000,00 €	20%
Vie associative		Subvention aux associations	11 578,10 €	115 781,00 €	10%
<b>Vie Scolaire - Jeunesse</b>					
Jeunesse		Activité sportive kin-ball de mai à juillet	1 414,35 €	4 041,00 €	35%
Jeunesse	Vidéo projecteur pour l'espace Jeune		263,76 €	753,60 €	35%
Vie scolaire		Ecole maternelle des Aulnaies - réfection des classes	2 924,70 €	8 356,28 €	35%
Vie scolaire	Mobilier école élémentaire des Aulnaies		1 310,13 €	3 743,22 €	35%
Service jeunesse, sociale	Véhicule de transport		7 865,92 €	22 474,05 €	35%
<b>Aménagement urbain</b>					
Espaces verts	Espace aires de jeux dans le parc Van Gogh		6 888,27 €	22 960,90 €	30%
Services Techniques	Véhicules		29 544,34 €	84 412,41 €	35%
Rue François Villon		Entretien de la Voirie	9 757,30 €	32 524,33 €	30%
Entrée de ville	Aménagement de trottoirs, voirie		83 012,66 €	276 708,87 €	30%
<b>Patrimoine</b>					
Patrimoine	Restauration de l'Eglise		55 952,94 €	186 509,80 €	30%
Patrimoine	Réfection de la pierre de façade du presbytère		2 380,53 €	7 935,11 €	30%
Mairie	Escalier mairie et fenêtres mairie annexe		6 126,58 €	20 421,92 €	30%
<b>TOTAUX</b>			<b>220 893,00 €</b>	<b>806 200,57 €</b>	<b>27%</b>

Vu pour être annexé à la délibération n° 2015/030  
du Conseil Municipal du 20/06/2019

Isabelle Mézières,  
Maire d'Auvers-sur-Oise



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2019

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2019

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 28

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 18

Le 20 juin 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle Mézières, Maire

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothée OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Thomas OMEJKANE, Colette BRUNELIERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Florence DUFOUR, Marie-Agnès GILLARD ayant donné pouvoir à Emilie SPIQUEL, Jean-Pierre BRIHAT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Thomas OMEJKANE

**OBJET : REFUS DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « EAU ET ASSAINISSEMENT » A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAUSSERON IMPRESSIONNISTES**

VU l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relative aux compétences des Communautés de communes.

VU les articles 64 et 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 prévoyant le transfert, à titre obligatoire des compétences « eau et assainissement » aux Communautés de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

VU la loi n°2018-702 du 3 août 2018 permettant de reporter la date du transfert de la compétence « eau et assainissement » aux Communautés de communes du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

CONSIDÉRANT que les communes membres ont jusqu'au 30 juin 2019 pour délibérer et s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences.

CONSIDÉRANT que si au moins 25% des communes membres de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes (CCSI) représentant au moins 20% de la population s'opposent au transfert obligatoire de la compétence en matière d'eau et d'assainissement dans le respect des délais précisés par la loi du 3 août 2018, la compétence demeure communale.

CONSIDÉRANT qu'il est proposé au Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise de se prononcer sur le refus du transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **S'OPPOSE** au transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (CCSI) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes et en Préfecture du Val d'Oise.

Certifiée exécutoire la présente délibération transmise en Préfecture du Val d'Oise

Le :

Reçu le :

Publié le :

Notifiée le :

Exécutoire le :

Isabelle Mézières

Maire d'Auvers-sur-Oise

Délai de recours : 2 mois à dater de la notification ou publication

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Auvers-sur-Oise, le 21 JUN 2019

Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers-sur-Oise



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2019

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2019

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 28

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 28

Le 20 juin 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle Mézières, Maire

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothée OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Thomas OMEJKANE, Colette BRUNELIERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Florence DUFOUR, Marie-Agnès GILLARD ayant donné pouvoir à Emilie SPIQUEL, Jean-Pierre BRIHAT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Thomas OMEJKANE

**OBJET : EMPRUNT RÉAMÉNAGÉ PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR L'EMPRUNTEUR HLM LE LOGIS SOCIAL DU VAL D'OISE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2298 du Code Civil,

VU la demande formulée par la S.A. d'HLM LE LOGIS SOCIAL DU VAL D'OISE (LSVO) par courrier en date du 8 avril 2019,

**CONSIDÉRANT** que la S.A. d'HLM LE LOGIS SOCIAL DU VAL D'OISE ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt référencé en annexe jointe à la présente délibération, initialement garanti par la Commune d'Auvers-sur-Oise, ci-après le Garant.

**CONSIDÉRANT** que la Commune d'Auvers-sur-Oise est appelée à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite Ligne du Prêt Réaménagée.

**CONSIDÉRANT** que la présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **APPROUVE** les termes suivants :

**Article 1 :**

La Commune d'Auvers-sur-Oise, désignée le Garant, réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par la S.A. d'HLM Le Logis Social du Val d'Oise, désigné l'Emprunteur, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe « Caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

25 JUIN 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagé, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes les commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

**Article 2 :**

Les nouvelles caractéristiques financières de la Ligne du Prêt Réaménagé sont indiquées à l'annexe « Caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la Ligne du Prêt Réaménagé à taux révisibles indexée sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite Ligne du Prêt Réaménagé sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagé référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75%.

**Article 3 :**

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4 :**

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.



2/2

Certifiée exécutoire la présente délibération transmise en Préfecture du Val d'Oise

Le :

Reçue le :

Publiée le :

Notifiée le :

Exécutoire le :

Isabelle Mézières

Maire d'Auvers-sur-Oise

Délai de recours : 2 mois à compter de la notification ou publication



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Auvers-sur-Oise, le 21 JUN 2019

Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers-sur-Oise



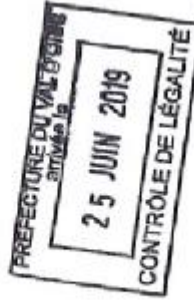


Annexe à la délibération du conseil Municipal en date du ...../...../2019

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Vu pour être annexé à la délibération n° 2019/032  
du Conseil Municipal du 20/06/2019

Isabelle Mézières,  
Maire d'Auvers-sur-Oise



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
 DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Emprunteur : 0002 13993 - HLM LE LOGIS SOCIAL DU VAL D OISE

N° Contrat révisé (5)	N° Ligne de prêt	Montants réaménagés hors stock dérivés (1)	Intérêt compensateur ou différé Révisé (V)	Intérêt compensateur ou différé Majoré (U)	Quota financière (en %)	Durée différé d'amortissement (en mois)	Durée de Remboursement (en mois) Durée (base amort 1 / amort 2)	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt calculé annuel en % base amort 1 / base amort 2 (3)	Marge sur un index de base 1 / base amort 2 (3)	Méthode de révision (8)	Taux de progressivité d'échéance appliqué (7)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux payé annuel après ajustement (6)
-	94666 1022094	232 789,85	0,00	0,00	100,00	0,00	31,00 / 21,000 / 10,000	01/10/2018	A	LA=1,200 / LV=0,800	1,200 / 0,800	DR	-2,158	-	-
<b>Total</b>		<b>232 789,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>											

Ce tableau comporte 1 Ligne(s) du Prêt Réaménagé(s) dont le montant total garanti s'élève à : **232 789,85€**  
 Montants exprimés en euros  
 Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours  
 (2) Concernant les prêts à taux révisibles, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur Index de référence entre la date  
 d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement  
 (3) - : Si sans objet

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'Index  
 DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'Index  
 DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'Index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher  
 indiqué dans le tableau

Date d'établissement du présent document : 20/08/2018  
 Date de valeur du réaménagement : 01/07/2018

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2019

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2019

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 28

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 28

**Le 20 juin 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle Mézières, Maire**

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothée OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Thomas OMEJKANE, Colette BRUNELIERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Florence DUFOUR, Marie-Agnès GILLARD ayant donné pouvoir à Emilie SPIQUEL, Jean-Pierre BRIHAT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Thomas OMEJKANE

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE D'AUVERS-SUR-OISE SECTION VTT - ANNEE 2019**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association Sportive du Collège d'Auvers-sur-Oise, section VTT,

VU la proposition de Madame le Maire de verser une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association ci-dessus,

VU l'avis favorable de la commission des Finances en date du 11 juin 2019,

**Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 400 € sur l'exercice 2019 à l'association sportive du collège d'Auvers-sur-Oise, section VTT.



Certifiée exécutoire la présente délibération transmise en Préfecture du Val d'Oise

Le :

Reçu le :

Publié le :

Notifié le :

Exécuté le :

Isabelle Mézières

Maire d'Auvers-sur-Oise

Délai de recours : 2 mois à dater de la notification ou publication



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Auvers-sur-Oise, le 21 JUN 2019

Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers-sur-Oise



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2019

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2019

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 28

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 28

Le 20 juin 2019, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle Mézières, Maire

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothée OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Thomas OMEJKANE, Colette BRUNELIERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Florence DUFOUR, Marie-Agnès GILLARD ayant donné pouvoir à Emilie SPIQUEL, Jean-Pierre BRUHAT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Thomas OMEJKANE

**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE JEUNES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2017/054 du Conseil Municipal en date du 30 juin 2017 approuvant le règlement intérieur de l'Espace Jeunes.

VU le projet de règlement intérieur de l'Espace Jeunes joint à la présente délibération,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les conditions tarifaires de l'Espace Jeunes dans le cadre du développement de la politique jeunesse de la ville,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer un tarif annuel d'adhésion de 1€ symbolique pour l'ensemble des utilisateurs de l'Espace Jeunes et que ce tarif d'adhésion s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le règlement intérieur de l'Espace Jeunes joint à la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.



Certifiée exécutoire la présente délibération transmise en  
Préfecture du Val d'Oise  
Le :  
Requise le :  
Publiée le :  
Notifiée le :  
Exécutoire le :  
Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers-sur-Oise  
Délai de recours : 2 mois à dater de la  
notification ou publication



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.  
Auvers-sur-Oise, le 21 JUN 2019

Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers-sur-Oise





VILLE  
D'AUVERS-SUR-OISE  
95430

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ESPACE JEUNES

Approuvé en Conseil Municipal le 20 juin 2019 (délibération n°2019/034)

### Préambule :

L'Espace jeunes est un lieu dédié aux adolescents âgés de 11 à 17 ans (collège/lycée).

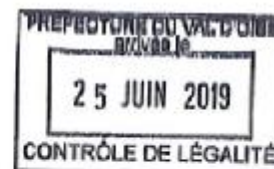
### Article 1 - Horaires d'ouverture :

L'Espace Jeunes est ouvert toute l'année du Mardi au Samedi aux horaires suivants (horaire public) :

- 13h30 - 19h00

Une ouverture ponctuelle est possible selon les sorties organisées.

Fermeture annuelle de l'Espace jeunes en août.



### Article 2 - Accueil des jeunes :

L'Espace jeunes est ouvert à tous, Auversois ou non sous condition du respect du règlement intérieur.

Les jeunes n'ayant pas l'âge requis, en dessous de 11 ans (être collégien) ne pourront être accueillis sans être accompagnés d'un adulte majeur et responsable.

En ce qui concerne les plus de 17 ans, ils ont également accès à l'Espace jeunes à la stricte condition de respecter l'article 5 relatif aux règles de vie et également de laisser la priorité aux 11-17 ans quant à l'utilisation des jeux.

### Article 3 – Adhésion annuelle :

L'adhésion annuelle est fixée à 1€ symbolique pour l'année scolaire (payable en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public). Une inscription est possible tout au long de l'année. Ce tarif s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Documents à fournir impérativement lors de l'inscription, dûment remplis et signés par le jeune et/ou les responsables légaux :

- Feuille d'inscription mentionnant les coordonnées des parents et autorisant l'équipe d'animation à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident.
- Fiche sanitaire.
- Règlement intérieur signé par le jeune et ses responsables légaux.

#### Article 4 - Activités :

**Participation financière aux activités :** Afin de pouvoir y participer, il est indispensable de s'être préalablement acquitté de l'adhésion annuelle et de la quote-part demandée (somme indiquée sur le planning d'activités).

#### La ville prend à sa charge 50% du coût des activités.

Le nombre de places étant limité, la priorité est donnée aux jeunes inscrits sur plusieurs activités et fréquentant l'Espace jeunes de façon régulière.

**En cas d'absence ou de désistement,** le remboursement pourra avoir lieu uniquement si le service a été préalablement informé de l'absence du Jeune, 24h à l'avance, et ce afin que la place puisse bénéficier à un autre participant sur liste d'attente.

**Un certificat médical,** pourra être demandé si la nature de l'activité le nécessite. Si le jeune n'est pas en mesure de le fournir, il ne pourra pas participer.

**Prise de médicaments :** Aucun médicament ne pourra être donné sans ordonnance médicale (en cas de mini-séjour et de traitement médical durant celui-ci).

**Le matériel et les jeux :** Le matériel et les jeux sont mis à la disposition des jeunes. Afin que chacun puisse en profiter, après utilisation, le matériel devra être rendu à l'équipe d'animation et les jeux rangés par les utilisateurs.

#### Article 5 - Règles de vie :

La consommation et la détention de drogues, d'alcool et d'armes sont interdites dans l'enceinte de l'Espace jeunes et ses abords. Tout contrevenant à cette règle s'expose à une exclusion et à des poursuites judiciaires.

Fumer est également interdit à l'intérieur de l'ensemble de l'enceinte conformément à la loi du 1er Février 2007(décret n° 2006-1386 du 15.11.006, JO du 16).

Les comportements violents et ou portant atteinte à l'intégrité morale ou physique sont interdits. En effet, un comportement respectueux de soi aussi bien que des autres est demandé, dans cet esprit un langage correct est également de rigueur. Par conséquent, en cas de bagarre, le Jeune s'expose à une exclusion immédiate de l'Espace jeunes, ainsi que d'une exclusion temporaire ou définitive selon la gravité des actes reprochés (voir article 7).

L'enceinte extérieure de l'Espace jeunes est ouverte à tous, cependant les jeunes enfants (moins de 11 ans) devront être accompagnés d'une personne majeure et responsable.

Pour des raisons de sécurité, l'utilisation de vélos, cyclomoteurs et autres engins motorisés n'est pas autorisée dans l'enceinte extérieure de l'Espace jeunes (sauf véhicules de secours).

L'utilisation des ballons, trottinettes, rollers ou autres n'est pas autorisée à l'intérieur des salles de l'Espace jeunes.

A l'identique, les animaux mêmes tenus en laisse ou dans les bras ne sont pas autorisés.

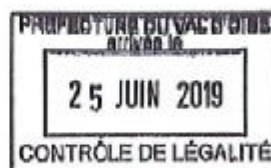
**Article 6 - Responsabilité :**

En cas d'oubli d'appareils, de dégradations voire de vols, la Commune ne pourra être tenue pour responsable.

**Article 7 - Sanctions :**

Toute personne ne respectant pas les règles citées dans ce document se verra exclu pour une durée temporaire de 1 à 5 jours ; voire définitive en cas d'acte grave, ce après rencontre des parents et de l'équipe d'animation. Toute sanction prise fera l'objet d'une information aux parents du jeune concerné.

**Isabelle Mézières**  
**Maire d'Auvers-sur-Oise**



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2019

DATE D'AFFICHAGE : 13 juin 2019

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 28

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 28

Le 20 juin 2019, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle Mézières, Maire

**Étaient présents :** Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothée OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Thomas OMEJKANE, Colette BRUNELIERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Emille SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Florence DUFOUR, Marie-Agnès GILLARD ayant donné pouvoir à Emille SPIQUEL, Jean-Pierre BRIHAT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Thomas OMEJKANE

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE, DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE, DE LA FAVA ET DU CNDP POUR LA CONSTRUCTION AUX NORMES DU TERRAIN D'HONNEUR EN CATÉGORIE 5.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** que la Commune d'Auvers-sur-Oise souhaite réaliser la mise aux normes du terrain d'honneur du Parc des Sports.

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'obtenir les subventions inscrites ci-dessous pour réaliser les travaux envisagés.

**CONSIDÉRANT** les montants prévisionnels suivants :

Coût global : 200 000€ HT

Répartition prévisionnelle des subventions

Département	21%	42 000€
Région	15%	30 000€
FAVA	20% (plafonné à 20 000€)	20 000€
CNDP	10%	20 000€
CCSI	Fond de concours	30 000€

TOTAL : 142 000€ de subventions

Soit un reste à charge pour la collectivité d'Auvers-sur-Oise de 58 000€.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la demande de subventionnement ci-dessus exposée pour l'agrandissement du terrain d'honneur du Parc de Sports en catégorie 5.
- **SOLLICITE** auprès des institutions citées une participation de 71% de subventionnement pour ce projet.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération transmise en Préfecture du Val d'Oise

Le :

Reçue le :

Publiée le :

Notifiée le :

Exécutoire le :

Isabelle Mézières

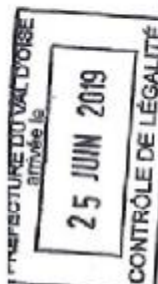
Maire d'Auvers-sur-Oise

Délai de recours : 2 mois à dater de la notification ou publication

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Auvers-sur-Oise, le 21 JUN 2019

Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers-sur-Oise





**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2019

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2019

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 28

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 28

Le 20 juin 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle Mézières, Maire

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothea OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Thomas OMEJKANE, Colette BRUNELIERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Florence DUFOUR, Marie-Agnès GILLARD ayant donné pouvoir à Emilie SPIQUEL, Jean-Pierre BRIHAT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Thomas OMEJKANE

**OBJET : AVENANT N°1 AVEC L'ENTREPRISE FERNUCCI TITULAIRE DU LOT A – GROS ŒUVRE DU MARCHÉ N°2018-01 DE RESTRUCTURATION DE LOCAUX COMMUNAUX EN MÉDIATHÈQUE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Décision du Maire n°2018-059 attribuant le lot A – Gros Œuvre du marché de travaux – réalisation d'une médiathèque rue du Général de Gaulle (anciennement école Eugène Aubert) à la société Fernucci, sise 7 avenue du château à Soisy sous Montmorency,

CONSIDÉRANT qu'il a été apporté des modifications au projet d'origine, et notamment la création de locaux de rangement, la suppression d'ouverture remplacées par des cloisons, la suppression de divers ouvrages (portes poteaux etc), l'ajout d'un renfort de structure et des études complémentaires sur une création de baie haute et la découverte d'ouvrages amiantés supplémentaires à l'étage.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 juin 2019,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 juin 2019,

Le Conseil Municipal d'auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, **21 POUR, 7 ABSTENTIONS** (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Jean-Marie JAKUBOWSKI, Philippe CHUPPÉ)

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au lot A du marché n°2018-01 de restructuration de locaux communaux en médiathèque avec la société Fernucci d'un montant de 35 630.61€ hors taxe, représentant un avenant de 7.5%.
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2019.

Certifiée exécutoire la présente délibération transmise en Préfecture du Val d'Oise.

Le :

Requ le :

Publiée le :

Notifiée le :

Exécutoire le :

Isabelle Mézières

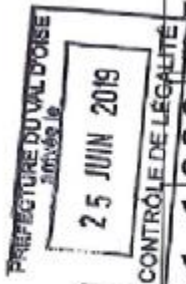
Maire d'auvers-sur-Oise

Délai de recours : 2 mois à dater de la notification ou publication

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

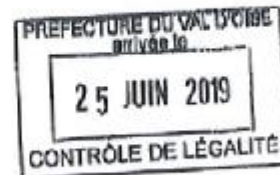
Auvers-sur-Oise, le 21 JUN 2019

Isabelle Mézières  
Maire d'auvers-sur-Oise





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques



## MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

### AVENANT N°1<sup>1</sup>

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.*

#### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

**MAIRIE D'AUVERS SUR OISE**  
**place du Général De Gaulle**  
**95430 AUVERS SUR OISE**

#### B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]*

**STE FERNUCCI**  
**37 BIS RUE DU DR SCHWEITZER**  
**95230 SOISY SOUS MONTMORENCY**

#### C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**  
**Restructuration de locaux communaux (ex école Eugène Aubert) en médiathèque**  
**rue du général de Gaulle 95430 Auvers sur Oise**  
**LOT A GROS ŒUVRE SECOND ŒUVRE**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'attribution, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)*

- **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :** 4 septembre 2018
- **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :** 11 mois
- **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**
  - Taux de la TVA :20% .....
  - Montant HT: 475 578,99 €.....
  - Montant TTC:570 694,79 € .....

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## D - Objet de l'avenant.

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Il a été apporté des modifications au projet d'origine :

Créations de locaux de rangement (cloisonnement portes et plafonds CF supplémentaires)

Suppressions d'ouverture remplacées par des cloisons

Suppressions de divers ouvrages (portes poteaux etc)

Renfort de structure et études complémentaires sur une création de baie haute

Découverte d'ouvrages amiantés supplémentaires à l'étage

Le montant de travaux supplémentaires est le bilan entre moins value et plus value

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
*(Cocher la case correspondante.)*

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%.....
- Montant HT : 35 630,61 €.....
- Montant TTC : 42 756,73 €.....
- % d'écart introduit par l'avenant : ...7,5%.....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%.....
- Montant HT : 511 209,80 €.....
- Montant TTC : 613 451,52 €.....

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : Auvers-sur-Oise, le ..... 21 JUIL 2019

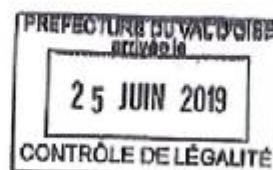
Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*



eu pour être annexé à la délibération n° 2019/036  
du Conseil Municipal du 20/06/2019.

Isabelle Mézières,  
Maire d'Auvers-sur-Oise



**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

*« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »*

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**■ En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

Date de mise à jour : 25/02/2011.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2019

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2019

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 28

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 28

Le 20 juin 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle Mézières, Maire

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothéa OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Thomas OMEJKANE, Colette BRUNELIERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Florence DUFOUR, Marie-Agnès GILLARD ayant donné pouvoir à Emilie SPIQUEL, Jean-Pierre BRIHAT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Thomas OMEJKANE

**OBJET : AVENANT N°1 AVEC L'ENTREPRISE GILLES TITULAIRE DU LOT E - ELECTRICITÉ DU MARCHÉ N°2018-01 DE RESTRUCTURATION DE LOCAUX COMMUNAUX EN MEDIATHÈQUE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Décision du Maire n°2018-059 attribuant le lot E - Electricité du marché de travaux - réalisation d'une médiathèque rue du général de gaulle (anciennement école Eugène Aubert) à la société Gilles, sise 8 rue Séré-Depoin à Cergy,

**CONSIDERANT** qu'il a été apporté des modifications au projet d'origine, et notamment un contrôle d'accès par visiophone et non simple commande sur le portail d'entrée, un contrôle d'accès sur la porte d'entrée côté parc, une commande centralisée des stores, une modification de l'éclairage de la grande salle et le salon de lecture, un éclairage supplémentaire pour la cour (accès PMR) et une distribution de réseau de vidéo surveillance.

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 juin 2019,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 juin 2019,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, **21 POUR, 7 CONTRE** (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Jean-Marie JAKUBOWSKI, Philippe CHUPPÉ)

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au lot E du marché n°2018-01 de restructuration de locaux communaux en médiathèque avec la société Gilles d'un montant de 11 003.90€ hors taxe, représentant un avenant de 19.3%.
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2019.

Certifiée exécutoire la présente délibération transmise en Préfecture du Val d'Oise

Le :

Reçu le :

Publié le :

Notifiée le :

Exécutoire le :

Isabelle Mézières

Maire d'Auvers-sur-Oise

Délai de recours : 2 mois à dater de la notification ou publication

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Auvers-sur-Oise, le 21 JUN 2019

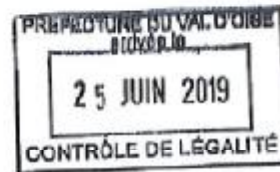
Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers-sur-Oise

PREFECTURE DU VAL D'OISE  
arrêté le  
**25 JUN 2019**  
CONTROLE DE LEGALITE





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques



MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°1<sup>1</sup>

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.*

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**MAIRIE D'AUVERS SUR OISE**  
place du Général De Gaulle  
95430 AUVERS SUR OISE

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]*

**SAS GILLES**  
8,RUE SERE DEPOIN  
95300 PONTOISE

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**  
**Restructuration de locaux communaux (ex école Eugène Aubert) en médiathèque**  
rue du général de Gaulle 95430 Auvers sur Oise  
**LOT E ELECTRICITE**

*[Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.]*

- **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :** 4 septembre 2018
- **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :** 11 mois
- **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**
  - Taux de la TVA :20% .....
  - Montant HT : 57 000,00 €.....
  - Montant TTC :68 400,00 € .....

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## D - Objet de l'avenant.

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détailier toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Il a été apporté des modifications au projet d'origine :

Contrôle d'accès par visiophone et non simple commande sur le portail d'entrée

Contrôle d'accès sur la port d'entrée côté parc

Commande centralisée des stores et non commandes simples

Modification de l'éclairage de la grande salle et le salon de lecture

(nombre d'appareils et éclairage fluos modifié en éclairage leds)

Eclairage supplémentaires pour la cour (accès pmr)

Distribution de réseau vidéo surveillance non prévu au marché

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

*(Cocher la case correspondante.)*

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%.....
- Montant HT : 11 003,90 €.....
- Montant TTC : 13 204,78 €.....
- % d'écart introduit par l'avenant : ...19,3%.....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%.....
- Montant HT : 68 003,90 €.....
- Montant TTC : 81 604,78€.....



**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : Auvers-sur-Oise, le 21 JUN 2019

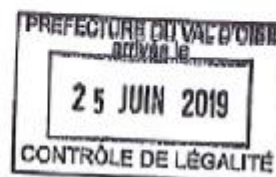
Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*



Vu pour être annexé à la délibération n° 2019/037  
du Conseil Municipal du 20/06/2019

Isabelle Mézières,  
Maire d'Auvers-sur-Oise



**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

*« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »*

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**■ En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

Date de mise à jour : 25/02/2011.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2019

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2019

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 28

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 28

Le 20 juin 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle Mézières, Maire

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothée OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Thomas OMEJKANE, Colette BRUNELIERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Florence DUFOUR, Marie-Agnès GILLARD ayant donné pouvoir à Emilie SPIQUEL, Jean-Pierre BRIHAT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Thomas OMEJKANE

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ - ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE RELATIF A LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET LA MISE EN SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA MEDIATHEQUE D'AUVERS-SUR-OISE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

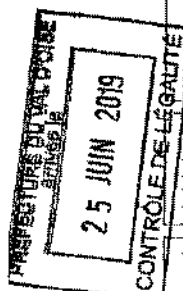
VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment aux dispositions de l'article 27 – section 2, se rapportant aux procédures adaptées.

VU les délibérations n° 2018-058, 2018-059, 2018-060, du Conseil Municipal en date du 6 décembre 2018 qui a approuvé les demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France, la Région Ile de France et le Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du soutien à l'investissement culturel pour la prise en charge de l'équipement, du mobilier, du fonds et du numérique de la future médiathèque d'Auvers-sur-Oise.

**CONSIDÉRANT** que la procédure d'appel d'offres concernant l'équipement de la médiathèque a été alloué tel que ci-dessous :

- Lot 1 Mobilier de médiathèque avec prestation de conseil incluant mobilier administratif, de travail, de détente adulte et petite enfance et mobilier petite enfance,
- Lot 2 RFID : Radio Frequency Identification
- Lot 3 SIGB : Systèmes intégrés de gestion de bibliothèque
- Lot 4 Equipement informatique et maintenance, Hifi et multimédia
- Lot 5 DVD
- Lot 6 Livres adultes et revues
- Lot 7 Livres jeunesse et revues
- Lot 8 Jeux vidéo
- Lot 9 Jeux ludothèque
- Lot 10 Livres lus et numérique

**CONSIDÉRANT** la publication d'appel à concurrence du 4 avril 2019 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) sous la référence n° 19-53014.



**CONSIDERANT** la mise en ligne de l'accord cadre mono-attributaire relatif à la fourniture, la livraison et la mise en service de l'équipement de la médiathèque d'Auvers-sur-Oise sur la plate-forme de dématérialisation « Klekoon.com ».

**CONSIDERANT** que les offres étaient attendues pour le lundi 6 mai 2019 à 12 heures.

**CONSIDERANT** que 12 candidats ont répondu à l'appel d'offres,

**CONSIDERANT** qu'après analyse des offres des différentes entreprises, la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 11 juin a proposé d'attribuer les 10 lots aux entreprises suivantes :

**LOT n° 1 : Mobilier de médiathèque avec prestation de conseil incluant mobilier administratif, de travail, de détente adulte et petite enfance et mobilier petite enfance**

Entreprise CARAY

**LOT n°2 : RFID : Radio Frequency Identification**

Entreprise BIBLIOTHECA

**LOT n° 3 : SIGB : Systèmes intégrés de gestion de bibliothèque**

Entreprise DECALOG

**LOT n° 4 : Equipement informatique et maintenance, Hifi et multimédia**

Entreprise ADVENCE TECHNOLOGIE INTEGRATION

**LOT n° 5 : DVD**

Entreprise RDM

**LOT n° 6 : Livres adultes et revues**

Entreprise HU ROVIRA - La 23<sup>ème</sup> marche

**LOT n° 7 : Livres jeunesse et revues**

Entreprise HU ROVIRA - La 23<sup>ème</sup> marche

**LOT n° 8 : Jeux Vidéos**

Entreprise RDM

**LOT n° 9 : Jeux Ludothèque**

Entreprise WILBOX

**LOT n° 10 : Livres lus et numérique**

Pas de Candidat

**Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

➤ **DÉCIDE** d'attribuer le marché concernant les 10 lots pour l'équipement de la médiathèque à :

**LOT n° 1 : Mobilier de médiathèque avec prestation de conseil incluant mobilier administratif, de travail, de détente adulte et petite enfance et mobilier petite enfance**

Entreprise CARAY  
10 - 16 avenue de l'ILE de France  
BP 60401 ZI Les Béthunes  
95005 CERGY PONTOISE CEDEX

**LOT n°2 : RFID : Radio Frequency Identification**

Entreprise BIBLIOTHECA  
5 boulevard des bouvets  
92000 NANTERRE

**LOT n° 3 : SIGB : Systèmes intégrés de gestion de bibliothèque**

Entreprise DECALOG  
1244 rue Henri Dunant  
07500 GUILHERAND-GRANGES

**LOT n° 4 : Equipement informatique et maintenance, Hifi et multimédia**  
ADVENCE TECHNOLOGIE INTEGRATION

8 chemin de la pelouse  
95300 PONTOISE

**LOT n° 5 : DVD**

Entreprise RDM  
125-127 boulevard Gambetta  
95110 SANNOIS

**LOT n° 6 : Livres adultes et revues**

Entreprise HU ROVIRA - La 23<sup>ème</sup> marche  
48 rue du Général de Gaulle  
95430 AUVERS SUR OISE

**LOT n° 7 : Livres jeunesse et revues**

Entreprise La 23<sup>ème</sup> marche  
48 rue du Général de Gaulle  
95430 AUVERS SUR OISE

**LOT n° 8 : Jeux Vidéos**

Entreprise RDM  
125-127 boulevard Gambetta  
95110 SANNOIS

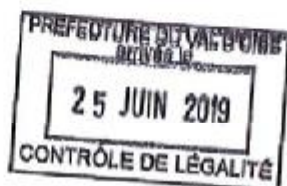
**LOT n° 9 : Jeux Ludothèque**

Entreprise WILBOX  
 35 rue Rabelais  
 78500 SARTROUVILLE

**LOT n° 10 : Livres lus et numérique**

Pas de candidat

- **DIT** que le présent marché est conclu pour une durée d'un (1) an renouvelable 3 fois,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à signer les pièces afférentes au marché.



4/4

Certifiée exécutoire la présente délibération transmise  
 en Préfecture du Val d'Oise

Le :

Reçue le :

Publiée le :

Notifiée le :

Exécutoire le :

Isabelle Mézières

Maire d'Auvers-sur-Oise

Délai de recours : 2 mois à dater de la  
 notification ou publication



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Auvers-sur-Oise, le 21 JUN 2019

Isabelle Mézières  
 Maire d'Auvers-sur-Oise



Vu pour être annexé à la délibération n° 2019/038  
du Conseil Municipal du 20/06/2019.

Isabelle Mézières,  
Maire d'Auvers-sur-Oise



CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE CONCERNANT LA FOURNITURE,  
LIVRAISON,  
MISE EN SERVICE DE MOBILIERS POUR LES SERVICES DE LA VILLE D'AUVERS-SUR-OISE

**LOT N° 1**

Mobilier de médiathèque avec prescription de conseil Instructeur mobilier administrateur, de travail, de détente adulte et petite enfance et mobilier petite enfance

Designation	Demande de la Ville	SCHLAPP MOBEL France	CARAY	NOM DU CANDIDAT 3
VALEUR TECHNIQUE (40 points)		NOTE	OBSERVATIONS	NOTE
			OBSERVATIONS	OBSERVATIONS
<p>Arrière-séjour.</p> <p>Tissu ou matériau (type PVC enduit) de la meilleure qualité de classement M1 au minimum.</p> <p>Trois couleurs vives maximum, avec au minimum le rouge.</p> <p>Assises modulables.</p> <p>Confortable.</p> <p>Style contemporain.</p> <p>Poids en utilisation inférieur et supérieur pour certains.</p> <p>Possibilité de formes sculptées pour les pieds.</p>	<p>20</p> <p>mobilier modulable sans démonter l'ensemble du rayonnage, possibilité de réparation du mobilier.</p> <p>mobilier en Hêtre, accessoire de rayonnage - tissu M1.</p>	<p>20</p> <p>Tissus recyclables conformes aux normes européennes</p> <p>Acier inoxydable et réutilisable.</p> <p>Bols recyclables selon FSC.</p> <p>Les pièces en plastique PEHD / PA</p> <p>Carénage recyclable</p> <p>Emballage en polyéthylène recyclable, respect réglementation REACH, titre, réparation du mobilier en cas de défaut</p>	<p>20</p> <p>émeraude M1, utilisation intérieur uniquement, Matière poly-uréthane</p> <p>Le tissu PU utilisé dans tout les meubles Scintille est conforme aux normes Oeko-tex.</p> <p>La mousse est conforme à toutes les normes ECO en vigueur, sans fluoroéthane, réalisable sous forme de granulés.</p> <p>Procédés innovants pour la recyclage chimique.</p> <p>Tissus recyclables conformes aux normes européennes</p> <p>Acier inoxydable et réutilisable.</p> <p>Bols recyclables selon FSC.</p> <p>Les pièces en plastique PEHD / PA</p> <p>Carénage recyclable</p> <p>Emballage en polyéthylène recyclable, respect réglementation REACH, titre, réparation du mobilier en cas de défaut</p>	
<p>Mobilier adapté à la taille de l'utilisateur.</p> <p>Mobilier robuste.</p> <p>Les pieds chromés doivent garantir une bonne stabilité.</p> <p>Les coins pour les tables et certains meubles sont arrondis.</p> <p>mètre linéaire de rangement</p>	<p>20</p> <p>bois massif, mélis ou panneaux contreplaqués sont classés M3 ou M4 en fonction de l'usage</p> <p>meubles, table métal 70 kg, tabouret bois 80 kg</p>	<p>20</p> <p>bois massif, mélis ou panneaux contreplaqués sont classés M3 ou M4 en fonction de l'usage</p> <p>meubles, table métal 70 kg, tabouret bois 80 kg</p>	<p>20</p> <p>mobilier aux normes, panneau, mobilier de détente confortable, tableaux, coins, possibilité de commander hauteurs supplémentaires, mobilier ludique et coloré, 40 kg tabourets acier</p>	
<p>Score résistance aux chocs et rayures.</p> <p>Grande stabilité.</p> <p>Fonctionnelle.</p>	<p>20</p> <p>qualité et longévité.</p> <p>conforme et respect des normes</p>	<p>20</p> <p>stabilité, fonctionnel, conforme et respect des normes, longévité.</p>	<p>20</p> <p>stabilité, fonctionnel, conforme et respect des normes, longévité.</p>	

Caractéristiques techniques pour le mobilier de détente citadins des incollés proposés : 20 points

20 points = très satisfaisant  
15 points = satisfaisant  
10 points = acceptable  
5 points = passable  
0 point = pas satisfaisant

Respect des normes techniques dans le C.O.T.R.							
<p>Caractéristiques techniques des mobiliers proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Solide.</li> <li>Fonctionnalité.</li> <li>Mobilité.</li> <li>Facilité d'entretien.</li> <li>Conformité aux normes de sécurité.</li> <li>Conformité aux normes environnementales.</li> <li>Confort et ergonomie.</li> <li>Durée de la garantie (durée minimale 10 ans) pour le remplacement du mobilier récé le réaménagement.</li> <li>Optimisation de l'espace, des espaces de rangement.</li> <li>Matériau légers et résistants.</li> </ul>	<p>20 points maximum</p> <p>20 points maximum</p>	<p>20 points maximum</p> <p>20 points maximum</p>	<p>20 points maximum</p> <p>20 points maximum</p>	<p>20 points maximum</p> <p>20 points maximum</p>	<p>20 points maximum</p> <p>20 points maximum</p>	<p>20 points maximum</p> <p>20 points maximum</p>	<p>20 points maximum</p> <p>20 points maximum</p>
<p>Conditions de mise en service, modalités de gestion SAV, durée de garantie : 10 points</p> <p>10 points = très satisfaisant 7,5 points = satisfaisant 5 points = acceptable 1 point = passable 0 point = pas satisfaisant</p>	<p>10 points maximum</p> <p>10 points maximum</p>	<p>10 points maximum</p> <p>10 points maximum</p>	<p>10 points maximum</p> <p>10 points maximum</p>	<p>10 points maximum</p> <p>10 points maximum</p>	<p>10 points maximum</p> <p>10 points maximum</p>	<p>10 points maximum</p> <p>10 points maximum</p>	<p>10 points maximum</p> <p>10 points maximum</p>
<p>Delais de livraison : sur 30 points</p> <p>Le délai le plus court obtient les 30 points. Les autres points attribués proportionnellement de une manière décroissante.</p>	<p>10 points maximum</p> <p>10 points maximum</p>	<p>10 points maximum</p> <p>10 points maximum</p>	<p>10 points maximum</p> <p>10 points maximum</p>	<p>10 points maximum</p> <p>10 points maximum</p>	<p>10 points maximum</p> <p>10 points maximum</p>	<p>10 points maximum</p> <p>10 points maximum</p>	<p>10 points maximum</p> <p>10 points maximum</p>
<b>TOTAL DES POINTS</b>							
						<b>97,5</b>	<b>0</b>

PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES (40 points)							
<p>Measures environnementales prises concernant la fabrication et l'acheminement du mobilier</p> <p>15 points = très satisfaisant 10 points = satisfaisant 5 points = acceptable 0 point = insatisfaisant</p>	<p>15 points maximum</p> <p>15 points maximum</p>	<p>15 points maximum</p> <p>15 points maximum</p>	<p>15 points maximum</p> <p>15 points maximum</p>	<p>15 points maximum</p> <p>15 points maximum</p>	<p>15 points maximum</p> <p>15 points maximum</p>	<p>15 points maximum</p> <p>15 points maximum</p>	<p>15 points maximum</p> <p>15 points maximum</p>
<p>Measures environnementales prises concernant la fabrication et l'acheminement du mobilier</p> <p>15 points = très satisfaisant 10 points = satisfaisant 5 points = acceptable 0 point = insatisfaisant</p>	<p>15 points maximum</p> <p>15 points maximum</p>	<p>15 points maximum</p> <p>15 points maximum</p>	<p>15 points maximum</p> <p>15 points maximum</p>	<p>15 points maximum</p> <p>15 points maximum</p>	<p>15 points maximum</p> <p>15 points maximum</p>	<p>15 points maximum</p> <p>15 points maximum</p>	<p>15 points maximum</p> <p>15 points maximum</p>
<b>TOTAL DES POINTS</b>							
						<b>97,5</b>	<b>0</b>



Labels de certification s'inscrivant dans le cadre du développement durable et de la gestion responsable des fonds	Labels de certification s'inscrivant dans le cadre du développement durable et de la gestion responsable des fonds	certificat groupé ISO 12480-3 label environnement EN7172 certificat ICCLA-CCC-002197 certificat de la production ISO 9001 : 2015, ISO 14001 : 2015, Ecolabel RAVAS MILIO, certification continue sur l'environnement, certificat environnemental system, ISO 14001:2004, certification ISO 85001:2015	15	10	0
15 points = Label NF environnement (ou équivalent) ou Label FSC (ou équivalent) ou Label PEFC (ou équivalent) 15 points = Label NF environnement (ou équivalent) ou Label FSC (ou équivalent) ou Label PEFC (ou équivalent) 15 points = Norme ISO 14001 (ou équivalent) 0 point = sans label	15 points = Label NF environnement (ou équivalent) ou Label FSC (ou équivalent) ou Label PEFC (ou équivalent) 15 points = Label NF environnement (ou équivalent) ou Label FSC (ou équivalent) ou Label PEFC (ou équivalent) 15 points = Norme ISO 14001 (ou équivalent) 0 point = sans label	certification Valdeira certification PEFC, iso 14001 iso 8001, LABEL NF, normes DIN conformes par la certification CS.	15	10	0
Mesures prises concernant la collecte et la valorisation des meubles en fin de vie : 10 points 10 points = très satisfaisant 7,5 points = satisfaisant 5 points = acceptable 2,5 points = passable 0 point = insatisfaisant	Mesures prises concernant la collecte et la valorisation des meubles en fin de vie	reprise par le fournisseur au 100% Validité en fonction du ms	10	40	0
<b>TOTAL DES POINTS</b>			<b>40</b>	<b>40</b>	<b>0</b>

<b>PRESTATIONS (40 points)</b> Bordereau des prix unitaires : 30 points le candidat dont la proposition sera la plus intéressante se verra attribuer le nombre maximum de points possibles (30). Les autres candidats se verront attribuer un nombre de points calculé de la façon suivante : $30 \times (\text{Prix du candidat le mieux placé} / \text{Prix du candidat n°2})$	Bordereau des prix unitaires	30 655 706,65 € TTC	30	40	0
Pourcentage de remise proposée : 10 points 10 x (% de remise proposée par le candidat / % de remise le plus important proposé)	Pourcentage de remise proposé	106 071,566 € TTC, prix trois montage du mobilier	35%	10	50%
<b>TOTAL DES POINTS</b>			<b>25,42</b>	<b>40</b>	<b>0</b>

SCHLAPP MOBEL France

VALEUR TECHNIQUE	100
PONDERATION	50%
TOTAL VALEUR TECHNIQUE	50
VALEUR ENVIRONNEMENTALE	40
PONDERATION	15%
TOTAL VALEUR ENVIRONNEMENTAL	6
PRIX DES PRESTATIONS	29,42
PONDERATION	35%
TOTAL COUTERS PRIX	8,867
TOTAL GLOBAL DU NOMBRE DE POINTS	64,897

CARAY

VALEUR TECHNIQUE	37,3
PONDERATION	50%
TOTAL VALEUR TECHNIQUE	18,65
VALEUR ENVIRONNEMENTALE	40
PONDERATION	15%
TOTAL VALEUR ENVIRONNEMENTAL	6
PRIX DES PRESTATIONS	29,42
PONDERATION	35%
TOTAL COUTERS PRIX	1,4
TOTAL GLOBAL DU NOMBRE DE POINTS	68,76

NOM DU CANDIDAT 3

VALEUR TECHNIQUE	0
PONDERATION	100%
TOTAL VALEUR TECHNIQUE	0
VALEUR ENVIRONNEMENTALE	0
PONDERATION	11,5%
TOTAL VALEUR ENVIRONNEMENTAL	0
PRIX DES PRESTATIONS	0
PONDERATION	13,5%
TOTAL COUTERS PRIX	0
TOTAL GLOBAL DU NOMBRE DE POINTS	0

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE  
**MISE EN SERVICE DE MOBILIERS POUR LES SERVICES DE LA VILLE D'AUVERS-SUR-OSNE**  
 LIVRAISON,  
 CADRE DE MISE EN SERVICE TECHNIQUE

LOT N° 2  
 RFI : Radio Frequency Identification

BIBLIOTHECA		NOM DU CANDIDAT 2		NOM DU CANDIDAT 3	
Désignation	Valeur Technique (40 points)	Observations	Note	Observations	Note
<p>Plan d'aménagement proposé (respect des consignes indiquées dans le CCTP, respect des normes de sécurité)</p> <p>Plan d'installation</p> <p>Suivi de la garantie</p> <p>Matériel d'automatisation de bibliothèque écran 22 pouces</p> <p>Équipement utilisable pour pnr</p> <p>Personnalisation thème</p> <p>Logiciel de gestion de l'ensemble des produits RFID et déclaration des incidents en ligne</p>	<p>Respect des consignes indiquées dans le CCTP.</p> <p>Garantie résistante</p> <p>Formation sur matériel</p> <p>Réalisation d'ars documentation</p> <p>Installation</p> <p>Conformité aux normes de sécurité</p> <p>Suivi de la garantie</p> <p>Matériel d'automatisation de bibliothèque écran 22 pouces</p> <p>Équipement utilisable pour pnr</p> <p>Personnalisation thème</p> <p>Logiciel de gestion de l'ensemble des produits RFID et déclaration des incidents en ligne</p>	<p>matériel conforme aux demandes, résistance du matériel car tirade, résistance aux chocs, formation sur le matériel, réalisation d'une documentation, livraison et montage du matériel en coordination avec le SIGA et la ville. Garantie 3 ans offerte, personnalisation de la communication sur le matériel, accès adaptés PMR et personnes malvoyantes, déclaration d'incidente en ligne, service supplémentaire pour épauler les livrés de la médiathèque</p>			
<p>Information 2 jours ouvrés avant la date de livraison.</p> <p>Remise des emballages.</p> <p>Remise des locaux dans le même état que lors du début des opérations de livraison et de montage du mobilier.</p> <p>Un contact spécifique chargé de la gestion des commandes de la Ville.</p> <p>Un contact spécifique chargé du service après-vente.</p> <p>Durée de garantie minimale d'un an.</p>	<p>Information 2 jours ouvrés avant la date de livraison.</p> <p>Remise des emballages.</p> <p>Remise des locaux dans le même état que lors du début des opérations de livraison et de montage du mobilier.</p> <p>Un contact spécifique chargé de la gestion des commandes de la Ville.</p> <p>Un contact spécifique chargé du service après-vente.</p> <p>Durée de garantie minimale d'un an.</p>	<p>livraison, installation, montage des mobiliers, information sur le jour de la livraison, reprise des emballages, remise en état des locaux, contact unique pour la gestion des commandes et le service après-vente</p>	10		0
<p>Délai de livraison</p> <p>Délai de livraison</p>	<p>Délai de livraison</p>	<p>délai de livraison des meubles et petits matériels sous 2 jours et sous 10 jours pour le matériel plus important à réception du bon de commande.</p>	10		0
<p>Délai de livraison : sur 10 points le délai le plus court obtient les 10 points. Les autres points attribués proportionnellement d'une manière décroissante.</p>					
<b>TOTAL DES POINTS</b>			<b>40</b>		<b>0</b>

PRX DES PRESTATIONS (40 points)

<p>Seuil des prix unitaires : 30 points</p> <p>Le candidat dont la proposition sera la plus intéressante se verra attribuer le nombre maximum de points possibles (80).</p> <p>Les autres candidats se verra attribuer un nombre de points calculé de la façon suivante :</p> <p><math>30 \times \left( \frac{\text{Prix du candidat le mieux placé}}{\text{Prix du candidat n°2}} \right)</math></p>	50 prix remisé				0
<p>Pourcentage de remise proposé : 10 points</p> <p>10 x ( % de remise proposé par le candidat / % de remise le plus important proposé )</p>	de 30 à 60% de remise en fonction des articles (en majorité 55%)				0
<b>TOTAL DES POINTS</b>					<b>40</b>

NOM DU CANDIDAT 3

0
60%
0
0
40%
0
0

NOM DU CANDIDAT 2

0
60%
0
0
40%
0
0

BIBLIOTHECA

40	
60%	
24	
40	
40%	
16	
<b>TOTAL GLOBAL DU NOMBRE DE POINTS</b>	
<b>40</b>	

CONCLUSION D'UN ACCORD CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE CONCERNANT LA FOURNITURE, LIVRAISON, MISE EN SERVICE DE MOBILIERS POUR LES SERVICES DE LA VILLE D'AUVERS-SUR-OSBE

LOT N° 3  
SIGES : Systèmes intégrés de gestion de bibliothèque

Designation	VALEUR TECHNIQUE (40 points)	DEMANDA DE LA VILLE	CS-RE	NOTE	OBSERVATIONS	DECALOG	NOTE	OBSERVATIONS	NOTE	NOM DU CANDIDAT 3	OBSERVATIONS
Plan d'aménagement proposé (respect des consignes indiquées dans le CCTP) Réalisation d'une documentation Installation Conformité aux normes de sécurité Suivi de la garantie	20 points	20 points	formation, documentation disponible, installation à l'adresse, respect des normes en vigueur SIGES, RFPD, RG, RGS, Garantie non remise en cause 5 ans	20	respect du CCTP, formation, installation à l'adresse, respect des normes en vigueur SIGES, RFPD, RG, RGS, Garantie non remise en cause 5 ans	20	20	logiciel SIGES et portail, portail autonome, gestion des notices, gestion des réseaux, gestion des transactions, gestion des commandes et réservations, gestion des budgets, gestion des périodiques, gestion des exemplaires, transmission avec la SDP, réserve de notice, recherche documentaire pour le public et pour le personnel, gestion des documents, gestion des collections, gestion des statistiques, gestion des réservations, gestion bibliographiques, présent sur le réseau via étoca, temps de réponse sécurisé, support logiciel sécurisé et sécurisé, prise en compte croisée dans les 2h MAJ régulière, pas de coût supplémentaire, possibilité achat fourniture (étiquettes, cartes lecture), livrés rebondés vers lecteur et catalogues médiatisés webistes.			
Respect des consignes indiquées dans le CCTP. Réponse du fournisseur sur la gestion des acquisitions Réponse du fournisseur sur la gestion budgétaire Réponse du fournisseur sur la gestion des périodiques Réponse du fournisseur sur le catalogue Réponse du fournisseur sur la recherche documentaire Réponse du fournisseur sur la gestion de la circulation des documents Réponse du fournisseur sur le règlement Réponse du fournisseur sur les statistiques Réponse du fournisseur sur les réservations Réponse du fournisseur sur les délais d'impression Réponse du fournisseur sur les matériels et logiciels Réponse du fournisseur sur les garanties et maintenance Réponse du fournisseur sur la formation	20 points	20 points	partiel autonome, gestion des notices, gestion des fonds, gestion des abonnements, gestion des réseaux, gestion des transactions, gestion des commandes et réservations, gestion des budgets, gestion des périodiques, gestion des exemplaires, transmission avec la SDP, réserve de notice, recherche documentaire pour le public et pour le personnel, gestion des documents, gestion des collections, gestion des statistiques, gestion des réservations, gestion bibliographiques, présent sur le réseau via étoca, temps de réponse sécurisé, support logiciel sécurisé et sécurisé, prise en compte croisée dans les 2h MAJ régulière, pas de coût supplémentaire, possibilité achat fourniture (étiquettes, cartes lecture), livrés rebondés vers lecteur et catalogues médiatisés webistes.	10	logiciel SIGES et portail, portail autonome, gestion des notices, gestion des réseaux, gestion des transactions, gestion des commandes et réservations, gestion des budgets, gestion des périodiques, gestion des exemplaires, transmission avec la SDP, réserve de notice, recherche documentaire pour le public et pour le personnel, gestion des documents, gestion des collections, gestion des statistiques, gestion des réservations, gestion bibliographiques, présent sur le réseau via étoca, temps de réponse sécurisé, support logiciel sécurisé et sécurisé, prise en compte croisée dans les 2h MAJ régulière, pas de coût supplémentaire, possibilité achat fourniture (étiquettes, cartes lecture), livrés rebondés vers lecteur et catalogues médiatisés webistes.	10	10	décalog livraison sous 15 jours, réimplantation avant échéance.			
Décalog livraison : sur 10 points Le délai le plus court obtient les 10 points. Les autres points attribués proportionnellement d'une manière décroissante.	34	34	planning reproduisant l'échance prise de contact dans les 10 jours suivant la confirmation du marché puis livraison	40	décalog livraison sous 15 jours, réimplantation avant échéance.	40	40				
TOTAL DES PRESTATIONS (40 points)											0

<p>Barème des prix unitaires : 30 points le candidat dont la proposition sera la plus intéressante se verra attribuer le nombre maximum de points possibles (30). Les autres candidats se verraient attribuer un nombre de points calculé de la façon suivante : 30 x ( Prix du candidat le mieux placé / Prix du candidat noté )</p>	<p>degré de détail des prix unitaires</p>	<p>12 418,496 TTC ( location, installation, accompagnement et formation, portail, hébergement annuel et maintenance)</p>	<p>25 S</p>	<p>1 436,0 TTC ( location, installation, accompagnement et formation, portail, hébergement annuel et maintenance)</p>	<p>10</p>	<p>remise de 25% sur la facture décalog PNG offert et application liée en poche offert.</p>	<p>0</p>
<p>Pourcentage de remise proposé : 10 points</p>		<p>Pourcentage de remise proposé</p>		<p>25</p>		<p>35,5</p>	
<p>TOTAL DES POINTS</p>				<p>25</p>		<p>0</p>	

NON DU CANDIDAT :

0	65%
0	0
0	20%
0	0

DECALOG

40	80%
20	0
30,5	20%
4,35	0
38,35	0

C888

24	60%
20	0
35	40%
4,35	0
35,4	0

VALUEUR TECHNIQUE	24
PONDERATION	60%
TOTAL VALUEUR TECHNIQUE	20
PRIX DES PRESTATIONS	35
PONDERATION	40%
TOTAL CRITERE PRIX	4,35
TOTAL GLOBAL DU NOMBRE DE POINTS	35,4

CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE CONCERNANT LA FOURNITURE,  
LIVRAISON,  
MISE EN SERVICE DE MOBILIERS POUR LES SERVICES DE LA VILLE D'AUVERS-SUR-OISE

LOT N° 4  
 Equipement informatique et maintenance, Wifi et multimédia

ADVANCE TECHNOLOGIE INTEGRATION		NOM DU CANDIDAT 2		NOM DU CANDIDAT 3	
DESIGNATION	VALEUR TECHNIQUE (40 points)	NOTE	OBSERVATIONS	NOTE	OBSERVATIONS
<p>Désignation</p> <p>Concéditaires techniques                      affectées des mobiliers proposés :                      20 points</p>	<p>Demande de la Ville</p> <p>Respect des consignes indiquées dans la D.O.T.P.</p> <p>Remise sur matériel</p> <p>Realisation d'une documentation                      (Installation et configuration réseau                      Installation du matériel)</p> <p>Conformité aux normes de sécurité pour le public (Internet)</p> <p>Suivi de la garantie garantie</p>	20	<p>Remise sur les différents sujets,                      documentation technique prévue et                      complétée, installation du matériel                      et configuration du réseau, mise en                      relation avec les prestataires SIGB                      et RFID en cas de problème ou                      besoin, solution de gestion des                      accès Wifi, grande marque pour                      les équipements, sécurisation des                      équipements et des données et de                      la consultation en suivant les textes                      en vigueur pour les publics,                      proposition équipement                      informatique, impression,                      scannisation et vidéo projection,                      téléphonie</p>		
<p>Conditions de mise en service,                      modalités de gestion SAV, durée                      de garantie : 10 points</p>	<p>Livraison, montage et installation des mobiliers commandés (livraison et                      montage effectués simultanément).</p> <p>Information 2 jours après avant la date de livraison.</p> <p>Reprise des emballages.</p> <p>Premiers utilisateurs le même état de propreté que lors du début                      des opérations de livraison et de montage du mobilier.</p> <p>Un contact spécifique chargé de la gestion des commandes de la Ville.</p> <p>Un contact spécifique chargé du service après-vente.</p> <p>Durée de garantie minimum d'un an.</p>	10	<p>contrôle du matériel avant livraison,                      équipement mis en service dans                      les délais, reprise des emballages,                      matériel defectueux repris                      immédiatement, garantie de plus d'un                      an, Maintenance du lundi au                      vendredi et le samedi par téléphone                      ou mail avec délai de réponse de                      24h</p>		
<p>Délai de livraison : sur 10 points                      le délai le plus court obtient les 10                      points. Les autres points attribués                      proportionnellement d'une                      manière décroissante.</p>	<p>Délai de livraison</p>	10	<p>total inférieur à une semaine dans                      la mesure où la commande n'a                      pas été avec une échéance de                      mise en service conditionnée par la                      présence de travaux, la date est                      respectée.</p>		
<b>TOTAL DES POINTS</b>		<b>40</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

PRIX DES PRESTATIONS (40 points)

<p>Montreseau des prix unitaires : 30 points</p> <p>Le candidat d'ent la proposition sera le plus intéressante se verra attribuer le nombre maximum de points possibles (30).</p> <p>Les autres candidats se verra attribuer un nombre de points calculé de la façon suivante :</p> <p><math>20 \times (\text{Prix du candidat le mieux placé} / \text{Prix du candidat } n^{\text{ème}})</math></p>	<p>Montreseau des prix unitaires</p> <p>30 (36 183,80€ TTC)</p>	<p>0</p>	<p>0</p>	<p>0</p>
<p>Pourcentage de remise proposé : 10 points</p> <p>10 x (% de remise proposé par le candidat / % de remise la plus important proposé)</p>	<p>0</p>	<p>0</p>	<p>0</p>	<p>0</p>
<p>TOTAL DES POINTS</p>	<p>30</p>	<p>0</p>	<p>0</p>	<p>0</p>

NOM DU CANDIDAT 3

0
60%
0
0
48%
0
0
0

NOM DU CANDIDAT 2

0
50%
0
0
48%
0
0
0

ADVANCE TECHNOLOGIE INTEGRATION

40
60%
24
30
40%
12
36

TOTAL GLOBAL DU NOMBRE DE POINTS

0
---



CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE CONCERNANT LA FOURNITURE,  
LIVRAISON,  
MISE EN SERVICE DE MOBILIERS POUR LES SERVICES DE LA VILLE D'AUVERS-SUR-ORBE

LOT N° 5  
DVD

Désignation	Détails de la Vite	RDM		ATELIERS DE DIFFUSION AUDIOVISUELLE		NOM DU CANDIDAT 3	
		NOTE	OBSERVATIONS	NOTE	OBSERVATIONS	NOTE	OBSERVATIONS
VALEUR TECHNIQUE (40 points)							
Caractéristiques techniques détaillées des mobiliers proposés : 20 points	Proposition de documentaires pour enfants et adultes proposition de films pour enfants et adultes 300 références	20	aide à la création du fonds, formation du personnel de la médiathèque sur les droits d'auteur, veille éditoriale, proposition films univers, pour adultes sans limitation dans le temps et principe de doublement, possibilité d'être diffuse, envoi d'affiche, critique presse, possibilité de conférence en service d'animation en service d'exposition, fournisseur jeux vidéo	20	aide à la création du fonds, formation du personnel de la médiathèque sur les droits d'auteur, veille éditoriale, proposition films univers, pour adultes sans limitation dans le temps et principe de doublement, possibilité d'être diffuse, envoi d'affiche, critique presse, possibilités de services complémentaires comme des expositions, des conférences ou des animations enfants en médiathèques, VOD		
Conditions de mise en service, modalités de gestion SAV, durée de garantie : 10 points	Information 2 jours ouvrés avant la date de livraison. Remise des emballages. Remise des locaux dans le même état de propreté que lors du début des opérations de livraison et de montage du mobilier. Un contact spécifique chargé de la gestion est commandé de la Ville. Un contact spécifique chargé du service après-vente.	10	si boîtier abîmé il peut être remplacé, réparation de DVD gratuite lors de la cure de marché si achat RDM selon 34 TTCI support.	5	réparation de DVD gratuit jusqu'à 50 au delà payant, 2,30 HT/jusque 100 DVD puis tarif dégressif		
Délai de livraison : sur 10 points le délai le plus court obtient les 10 points. Les autres points attribués proportionnellement d'une manière décroissante.	Délai de livraison	10	frais de livraison pris en charge par le vendeur, délai 1 à 2 jours ouvrables, 24h si stock, précommandes possibles, suivi des colis, prise en charge frais de retour par le vendeur si échange (en 24h) ou envoi.	10	livraison sous 24h (stock express) délai commande courante sous 2 jours		
<b>TOTAL DES POINTS</b>		<b>40</b>		<b>35</b>		<b>0</b>	

PREX DES PRESTATIONS (40 points)

<p>Score des prix unitaires : 30 points</p> <p>Le candidat dont la proposition sera la plus intéressante se verra attribuer le nombre maximum de points possibles (30).</p> <p>Les autres candidats se verront attribuer un nombre de points calculé de la façon suivante :</p> <p><math>30 \times (\text{Prix du candidat le mieux placé} / \text{Prix du candidat noté})</math></p>	<p>Score des prix unitaires</p> <p>27,06</p> <p>proposition 25 doc Jeunesse, 23 doc adultes, 150 doc film Jeunesse soit total TTC 11 719,106</p>	<p>proposition 17 doc Jeunesse, 23 doc adultes, 148 films adultes, 108 films Jeunesse soit total TTC 10 981,716</p>	<p>9,881 nombre de 33,55%</p> <p>39,88</p>
<p>Pourcentage de remise proposé : 10 points</p> <p>10 x (% de remise proposé par le candidat / % de remise le plus important proposé)</p>	<p>Pourcentage de remise proposé</p> <p>10</p>	<p>10</p>	<p>37,95</p>
<b>TOTAL DES POINTS</b>			<b>0</b>

<b>RDH</b>	
VALEUR TECHNIQUE	40
PONDERATION	80%
TOTAL VALEUR TECHNIQUE	32
PRIX DES PRESTATIONS	37,95
PONDERATION	40%
TOTAL CRITERE PRIX	15,18
<b>TOTAL GLOBAL DU NOMBRE DE POINTS</b>	<b>36,94</b>

<b>ATELIERS DE DIFFUSION AUDIOVISUELLE</b>	
<b>NOM DU</b>	
VALEUR TECHNIQUE	11
PONDERATION	60%
TOTAL VALEUR TECHNIQUE	6,6
PRIX DES PRESTATIONS	0
PONDERATION	40%
TOTAL CRITERE PRIX	0
<b>TOTAL GLOBAL DU NOMBRE DE POINTS</b>	<b>6,6</b>

CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE CONCERNANT LA FOURNITURE,  
LIVRAISON,  
MISE EN SERVICE DE MOBILIERS POUR LES SERVICES DE LA VILLE D'AUVERS-SUR-OISE

LOT N° 3

Livres adultes et revues

Désignation	Demande de la Ville	23 EME MARCHÉ			NOM DU CANDIDAT 2			NOM DU CANDIDAT 3		
		VALEUR TECHNIQUE (40 points)	NOTE	OBSERVATIONS	NOTE	OBSERVATIONS	NOTE	OBSERVATIONS		
Plan d'aménagement proposé (respect des enseignes individuelles dans le C.U.T.P. communaux) et techniciens délégués des mobiliers proposés) : 20 points	propositions livres adultes toutes catégories 2.000 références		20	possibilité de commandes urgentes, interlocuteur unique, veille documentaire et technologique, accompagnement dans la mission et le démarrage, organisation de réunions, de livres coup de cœur, possibilité de dédicaces car en lien avec auteurs et éditeurs, aide à la création de fonds						
Conditions de mise en service, modalités de gestion SAV, durée de garantie : 10 points	Information 2 jours ouvrés avant la date de livraison. Réception des emballages. Remise des locaux dans le même état de propreté que lors du début des opérations de livraison et de montage du mobilier. Un contact spécifique chargé de la gestion des commandes de la Ville. Un contact spécifique chargé du service après-vente. Durée de garantie minimale d'un an.		10	échange de documents si celui-ci est abimé, Aide à l'installation						
Délai de livraison : sur 10 points le délai le plus court obtient les 10 points. Les autres points attribués proportionnellement d'une manière décroissante.	Délai de livraison		10	délai commande et de livraison court, pas de frais de transport supplémentaires						
<b>TOTAL DES POINTS</b>			<b>40</b>			<b>0</b>		<b>0</b>		

(PRIX DES PRESTATIONS (40 points))

<p>Bordereau des prix unitaires : 30 points Le candidat d'ont la proposition sera la plus intéressante se verra attribuer le nombre maximum de points possibles (30). Les autres candidats se verraient attribuer un nombre de points calculé de la façon suivante : 30 x ( Prix du candidat le mieux placé / Prix du candidat noté )</p>	<p>Bordereau des prix unitaires 30 prestations tarif unique</p>	<p>10 points</p>	<p>100</p>
<p>Pourcentage de remise proposé : 10 points 10 x ( % de remise proposé par le candidat / % de remise le plus intéressant proposé )</p>	<p>100 % de remise, rentes obligataire</p>	<p>10</p>	<p>100</p>
<b>TOTAL DES POINTS</b>			<b>40</b>

**28 EME MARCHE**

VALEUR TECHNIQUE	40
PONDERATION	60%
TOTAL VALEUR TECHNIQUE	24
PRIX DES PRESTATIONS	40
PONDERATION	40%
TOTAL CRITERE PRIX	16
TOTAL GLOBAL DU NOMBRE DE POINTS	40

**NON DU CANDIDAT 2**

0
60%
0
0
40%
0
0

0
60%
0
0
40%
0
0

**NON DU CANDIDAT 3**

0
60%
0
0
40%
0
0

0
60%
0
0
40%
0
0

**NON DU CANDIDAT 4**

0
60%
0
0
40%
0
0

CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE CONCERNANT LA FOURNITURE,  
LIVRAISON,  
MISE EN SERVICE DE MOBILIERS POUR LES SERVICES DE LA VILLE D'AUVERS-SUR-OISE

LOT N° 7

Livres jeunesse et revues

Désignation	Détaché de la Ville	23 EME MARCHÉ			NOM DU CANDIDAT 2			NOM DU CANDIDAT 3		
		NOTE	OBSERVATIONS	NOTE	OBSERVATIONS	NOTE	OBSERVATIONS	NOTE	OBSERVATIONS	
VALEUR TECHNIQUE (40 points)										
Plan d'aménagement proposé (respect des consignes techniques dans le COTP, caractéristiques techniques citées dans les mobiliers proposés) : 20 points	proposera livraie enfants toutes catégories 2 800 références		possibilité de commandes urgentes, interlocuteur unique, veille documentaire et technologique. accompagnement dans prospection et le débrouillage, organisation de tournée littéraires, de livres coup de cœur, possibilité de différencier en lien avec auteurs et éditeurs, aide à la création du fonds							
Conditions de mise en service, modalités de gestion SAV, durée de garantie : 10 points	Information 2 jours ouvrés avant la date de livraison. Réprise des emballages. Remise des livres dans le même état que proposé que lors du début. des opérations de livraison et de montage du mobilier. Un contact spécifique chargé de la gestion des commandes de la Ville. Un contact spécifique chargé du service après-vente. Durée de garantie minimale d'un an.		échange de documents si voulu est abrité. Aide à l'installation							
Délai de livraison : sur 10 points le délai le plus court obtient les 10 points. Les autres points attribués proportionnellement d'une manière décroissante.	Délai de livraison		délai commande et de livraison court, pas de frais de transport supplémentaires							
TOTAL DES POINTS		40		0						0

PREX DES PRESTATIONS (40 points)

<p>Bordereau des prix unitaires : 30 points</p> <p>le candidat, dont la proposition sera la plus intéressante se verra attribuer le nombre maximum de points possibles (30).</p> <p>Les autres candidats se verraient attribuer un nombre de points calculé de la façon suivante :</p> <p><math>30 \times (\text{Prix du candidat le mieux noté} / \text{Prix du candidat noté})</math></p>	<p>Bordereau des prix unitaires</p> <p>30 prestations tarif unique</p>	<p>Pourcentage de remise proposé : 10 points</p> <p>10 x (% de remise proposé par le candidat / % de remise le plus important proposé)</p>	<p>9% de remise, remise obligatoire</p> <p>10</p>	<p>0</p>
<p><b>TOTAL DES POINTS</b> 40</p>				<p>0</p>

**23 EME MARCHE**

VALEUR TECHNIQUE	40
PONDÉRATION	90%
TOTAL VALEUR TECHNIQUE	36
PRIX DES PRESTATIONS	40
PONDÉRATION	40%
TOTAL 23 EME MARCHE	15
<b>TOTAL GLOBAL DU NOMBRE DE POINTS</b>	<b>40</b>

NOM DU CANDIDAT 2

0
80%
0
40%
0
0
0

NOM DU CANDIDAT 3

0
80%
0
40%
0
0
0

CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE CONCERNANT LA FOURNITURE,  
LIVRAISON,  
MISE EN SERVICE DE MOBILIERS POUR LES SERVICES DE LA VILLE D'ALUVIERS-SUR-ORSE

LOT N° 8  
Jeux Vidéo

Désignation	Demande de la Ville	RDM		NOM DU CANDIDAT 2		NOM DU CANDIDAT 3	
		NOTE	OBSERVATIONS	NOTE	OBSERVATIONS	NOTE	OBSERVATIONS
<b>VALEUR TECHNIQUE (40 points)</b>							
Plan d'aménagement proposé (respect des consignes indiquées dans le COTP, caractéristiques techniques détaillées des mobiliers proposés) : 20 points	Propositions jeux vidéos Type de supports 150 références	20	aide à la création du fonds, formation sur les programmes et sur la législation des droits d'usage, possibilité d'intégrer les notions pour SICB, mise à disposition occasionnel, proposition de 50 jeux sur 3 supports définis				
Conditions de mise en service, modalités de gestion SAV, durée de garantie : 10 points	Information 2 jours ouvrés avant la date de livraison. Reprise des emballages. Remise des lieux dans le même état de propreté que lors du début des opérations de livraison et de montage du mobilier. Un contact spécifique chargé de la gestion des commandes de la Ville. Un contact spécifique chargé du service après-vente. Durée de garantie minimale d'un an.	10	possibilité de retour ou d'échanges si articles défectueux, erreur, double ou ne correspondant pas à nos attentes.				
Délai de livraison : sur 10 points le délai le plus court obtient les 10 points. Les autres points attribués proportionnellement d'une manière décroissante.	Délai de livraison	10	fruits de livraison pris en charge par rdm, délais court, possibilité de passer au compteur de ventes				
<b>TOTAL DES POINTS</b>		<b>40</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	

[ PRIX DES PRESTATIONS (40 points)

<p>Bordereau des prix unitaires : 30 points</p> <p>Le candidat dont la proposition sera la plus intéressante se verra attribuer le nombre maximum de points possibles (30).</p> <p>Les autres candidats se verra attribuer un nombre de points calculé de la façon suivante :</p> <p><math>36 \times (\text{Prix du candidat le mieux placé} / \text{Prix du candidat noté})</math></p>	<p>Bordereau des prix unitaires</p> <p>30</p>			
<p>Pourcentage de remise proposé : 10 points</p> <p><math>10 \times (\% \text{ de remise proposée par le candidat}) / \% \text{ de remise le plus important proposé}</math></p>	<p>10</p>	<p>10 (20% de remise)</p>		
<p><b>TOTAL DES POINTS</b></p>				<p><b>40</b></p>

RDM

VALEUR TECHNIQUE	40
FONDERATION	80%
TOTAL VALEUR TECHNIQUE	32
PRIX DES PRESTATIONS	40
FONDERATION	40%
TOTAL CRITERE PRIX	16
<b>TOTAL GLOBAL DU NOMBRE DE POINTS</b>	<b>40</b>

NOM DU CANDIDAT 2

0
50%
0
0
40%
0
0

NOM DU CANDIDAT 3

0
50%
0
0
40%
0
0



CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE CONCERNANT LA FOURNITURE,  
LIVRAISON,  
MISE EN SERVICE DE MOBILIERS POUR LES SERVICES DE LA VILLE D'AUVERS-SUR-ORSE

LOT N° 3

Jeux Ludothèque

Désignation	Demande de la Ville	WILBOX		NOM DU CANDIDAT 2		NOM DU CANDIDAT 3	
		NOTE	OBSERVATIONS	NOTE	OBSERVATIONS	NOTE	OBSERVATIONS
<b>VALEUR TECHNIQUE (49 points)</b>							
Plan d'aménagement proposé Respect des consignes inscrites dans le CCTP, caractéristiques techniques détaillées des modèles proposés : 20 points	Précisions jeux ludothèque Tous types jeux, tous publics 150 références	20	formation sur les jeux, veille 20 nouveaux jeux tous publics, aide à la création du fonds				
Conditions de mise en service, modalités de gestion SAV, durée de garantie : 10 points	Information 2 jours ouvrés avant la date de livraison. Réponse des emballages. Remise des locaux dans le même état de propreté que lors du début des opérations de livraison et de montage du mobilier. Un contact spécifique chargé de la gestion des commandes de la Ville. Un contact spécifique chargé du service après-vente. Durée de garantie minimale d'un an.	10	échange si jeux abîmés ets ous blessés, recherches de pièces si manquantes ou perdu, un seul interlocuteur				
Délai de livraison : sur 10 points le délai le plus court obtient les 10 points. Les autres points attribués proportionnellement d'une manière décroissante.	Délai de livraison		pas de coût de livraison, livraison à la médiathèque, livraison sous 72h				
<b>TOTAL DES POINTS</b>		<b>40</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	

PROCES PRESTATIONS (40 points)

<p>Montreux des prix initiales : 30 points</p> <p>Le candidat dont la proposition sera la plus intéressante se verra attribuer le nombre maximum de points possibles (30).</p> <p>Les autres candidats se verront attribuer un nombre de points calculés de la façon suivante :</p> <p><math>30 \times (\text{Prix du candidat le mieux placé} / \text{Prix du candidat le plus impactant proposé})</math></p>	<p>Bondiveau des prix initiales</p>	<p>30</p> <p>Prix en dessous du contractuel soit 2910,29 TTC</p>			
<p>pourcentage de remise proposé : 10 points</p> <p>10 x (% de remise proposé par le candidat / % de remise le plus impactant proposé)</p>	<p>Pourcentage de remise proposé</p>	<p>10,10% de remise</p>			
TOTAL DES POINTS					0

WILBOY

VALEUR TECHNIQUE	40
PONDÉRATION	50%
TOTAL VALEUR TECHNIQUE	20
PRIX DES PRESTATIONS	40
PONDÉRATION	40%
TOTAL CRITERE PRIX	16
TOTAL GLOBAL DU NOMBRE DE POINTS	40

NOM DU CANDIDAT 2

0
50%
0
0
40%
0
0

NOM DU CANDIDAT 3

0
50%
0
0
40%
0
0

CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE CONCERNANT LA FOURNITURE,  
LIVRAISON,  
MISE EN SERVICE DE MOBILIERS POUR LES SERVICES DE LA VILLE D'AUVERNS-8UR-OISE

LOT N° 16  
Livres lus et numérique

Désignation	Demande de la Ville	NOM DU CANDIDAT 1		NOM DU CANDIDAT 2		NOM DU CANDIDAT 3	
		NOTE	OBSERVATIONS	NOTE	OBSERVATIONS	NOTE	OBSERVATIONS
	<b>VALEUR TECHNIQUE (40 points)</b>						
Plan d'aménagement proposé (respect des consignes indiquées dans le CCTP, caractéristiques techniques détaillées des mobiliers proposés) : 20 points	<ul style="list-style-type: none"> <li>Documents annexes (ivre lui) pour adultes en situation de handicap (mal ou non entendant, ...)</li> <li>CC pour enfants (contes, comptines...)</li> <li>Livres à réajusté assignés pour enfants et adultes. Environ 300 références. La quantité pourra être ajustée à la hausse ou la baisse.</li> </ul>						
Conditions de mise en service, modalités de gestion SAV, durée de garantie : 10 points	<p>Livraison, montage et installation des mobiliers administratifs (livraison et montage réalisés simultanément).</p> <p>Information 2 jours ouvrés avant le date de livraison.</p> <p>Remise des emballages.</p> <p>Remise des locaux dans le même état de propreté que lors du début des opérations de livraison et de montage du mobilier.</p> <p>Un contact spécifique chargé de la gestion des commandes de la Ville.</p> <p>Un contact spécifique chargé du service après-vente.</p> <p>Durée de garantie minimale d'un an.</p>						
Délai de livraison : sur 10 points le délai le plus court obtient les 10 points. Les autres points attribués proportionnellement d'une manière décroissante.	Délai de livraison						
<b>TOTAL DES POINTS</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	

PRIX DES PRESTATIONS (40 points)

<p>Le niveau des prix unitaires : 30 points</p> <p>Le candidat doit la proposition sera la plus intéressante se verra attribuer le nombre maximum de points possibles (30).</p> <p>Les autres candidats se verraont attribuer un nombre de points calculé de la façon suivante :  <math>30 \times (\text{Prix du candidat le mieux placé} / \text{Prix du candidat noté})</math></p>						<p>TOTAL DES POINTS</p>	<p>0</p>
<p>Pourcentage de remise proposé : 10 points</p> <p>10 x (% de remise proposé par le candidat / % de remise le plus important proposé)</p>						<p>TOTAL DES POINTS</p>	<p>0</p>

NOM DU CANDIDAT 3

0
60%
0
40%
0
0
0

NOM DU CANDIDAT 2

0
60%
0
40%
0
0
0

NOM DU CANDIDAT 1

0
60%
0
40%
0
0
0

VALEUR TECHNIQUE	0
PONDERATION	60%
TOTAL VALEUR TECHNIQUE	0
PRIX DES PRESTATIONS	0
PONDERATION	40%
TOTAL CRITERE PRIX	0
TOTAL GLOBAL DU NOMBRE DE POINTS	0



Vu pour être annexé à la délibération n° 2019/038  
du Conseil Municipal du 20/06/2019

Isabelle Mézières,  
Maire d'Auvers-sur-Oise

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI  
Direction des Affaires Juridiques

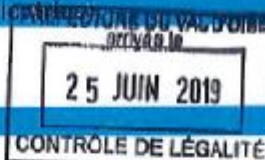


## MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

# PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DECISION APPROBATION D'UN ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRES CONCERNANT LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET LA MISE EN SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA MEDIATHEQUE D'AUVERS-SUR-OISE

### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicataire)

Commune d'AUVERS SUR OISE



### B - Objet de la consultation.

Les stipulations du présent accord-cadre concernent :

Conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire concernant la fourniture, la livraison et la mise en service d'équipements pour la médiathèque d'Auvers-sur-Oise.

L'objectif de ce marché est de référencer un candidat par lot afin de répondre aux besoins des services de la médiathèque d'Auvers-sur-Oise en fourniture d'équipements et en conseil pour l'aménagement et l'équipement de la future médiathèque.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification. Il pourra être reconduit, dans les mêmes termes, trois fois pour une durée d'un an, sur une durée totale maximale de quatre ans.

Les consultations ou demandes de devis se feront de façon aléatoire, c'est-à-dire à la survenance d'un besoin. Le nombre de demande de devis n'est pas limité.

Les prestations sont réparties en 10 lots désignés ci-dessous, chaque lot faisant l'objet d'un accord-cadre attribué à un seul opérateur économique.

Lot	Désignation
1	Mobilier de médiathèque avec prestation de conseil incluant mobilier administratif, de travail, de détente adulte et petite enfance et mobilier petite enfance.
2	RFID : Radio Frequency Identification
3	SIGB : Systèmes intégrés de gestion de bibliothèque
4	Equipement informatique et maintenance, HiFi et monomédia
5	DVD
6	Livres adultes et revues
7	Livres jeunesse et revues
8	Jeux vidéo
9	Jeux ludothèque
10	Livres lus et numérique

### C - Déroulement de la consultation.

■ **Publicité :**

(Indiquer la date, les références et l'organe de publication de chaque avis d'appel public à la concurrence.)

Un avis d'appel public à la concurrence est parue au boamp (bulletin officiel des annonces des marchés publics) et joue (journal officiel de l'union européenne) et sur la plateforme des marchés publics kleeoon.com, le 4 avril 2019 n°19-53014

■ **Date et heures limites de réception des offres :** Le 6 mai 2019 à 12h00

■ **Délai de validité des offres :** 120 jours

■ **Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres :**  NON ou  OUI  
(Cocher la case correspondante.)

### D - Composition de la commission d'appel d'offres.

Lors de sa réunion en date du 11 juin 2019

la commission d'appel d'offres était composée comme suit :

#### D1 - Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
Isabelle Mezières	Maire	Titulaire
Florence Dufour	Maire Adjoint	Titulaire
Eric Colin	Maire Adjoint	Titulaire
Marc Le Bourgeois	Conseiller municipal	Titulaire
Jean-Pierre Bréhat	Conseiller municipal	Titulaire

#### D2 - Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité
Abel LEMBA DIYANG	Conseiller municipal, membre suppléant de la CAO
Sylvie JACQUEMIN	Conseiller municipal, membre suppléant de la CAO

## E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres.

### ■ Le quorum est atteint :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

La commission d'appel d'offres  
(Cocher la case correspondante.)

peut

ne peut pas

valablement délibérer.

### ■ Secrétariat de la commission d'appel d'offres :

(Indiquer les nom, prénom, grade et qualité de(s) l'agent(s) chargé(s) du secrétariat de la commission d'appel d'offres.)

Pierre JABOT, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, chef du pôle culturel, communication et vie associative.

## F - Elimination des offres.

**F1 - Lot n° 1 : Mobilier de médiathèque avec prestation de conseil incluant mobilier administratif, de travail, de détente adulte et petite enfance et mobilier petite enfance.**  
(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

### ■ Nombre de plis reçus :

- dans les délais : 2 (nombre).
- hors délais : ..... (nombre).

### ■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres :

La commission d'appel d'offres : (Cocher la case correspondante.)

n'élimine pas les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;

demande une examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

### ■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions :

### F2 - Lot n° 2 : RFID : Radio Frequency Identification

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

### ■ Nombre de plis reçus :

- dans les délais : 1 (nombre).
- hors délais : ..... (nombre).

### ■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres :

La commission d'appel d'offres : (Cocher la case correspondante.)

n'élimine pas les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;

demande une examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

### ■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions :

**F3 - Lot n° 3 : SIGB : Systèmes intégrés de gestion de bibliothèque**

*(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ Nombre de plis reçus :

- dans les délais : 2 (nombre).
- hors délais : ..... (nombre).

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres :

La commission d'appel d'offres : *(Cocher la case correspondante.)*

- n'élimine pas les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

*(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)*

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions :

**F4 - Lot n° 4 : Equipement informatique et maintenance, HiFi et monomédia**

*(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ Nombre de plis reçus :

- dans les délais : 1 (nombre).
- hors délais : ..... (nombre).

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres :

La commission d'appel d'offres : *(Cocher la case correspondante.)*

- n'élimine pas les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

*(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)*

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions :

**F5 - Lot n° 5 : DVD**

*(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ Nombre de plis reçus :

- dans les délais : 2 (nombre).
- hors délais : ..... (nombre).

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres :

La commission d'appel d'offres : *(Cocher la case correspondante.)*

- n'élimine pas les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

*(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)*

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions :



**F6 - Lot n° 6 : Livres adultes et revues**

*(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ Nombre de plis reçus :

- dans les délais : 1 (nombre).
- hors délais : ..... (nombre).

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres :

La commission d'appel d'offres : *(Cocher la case correspondante.)*

n'élimine pas les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;

demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

*(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)*

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions :

**F7 - Lot n° 7 : Livres jeunesse et revues**

*(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ Nombre de plis reçus :

- dans les délais : 1 (nombre).
- hors délais : ..... (nombre).

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres :

La commission d'appel d'offres : *(Cocher la case correspondante.)*

n'élimine pas les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;

demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

*(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)*

- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstentions :

**F8 - Lot n° 8 : Jeux vidéo**

*(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ Nombre de plis reçus :

- dans les délais : 1 (nombre).
- hors délais : ..... (nombre).

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres :

La commission d'appel d'offres : *(Cocher la case correspondante.)*

n'élimine pas les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;

demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

*(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)*

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions :

**F9 - Lot n° 9 : Jeux ludothèque**

*(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ Nombre de plis reçus :

- dans les délais : 1 (nombre).
- hors délais : ..... (nombre).

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres :

La commission d'appel d'offres : *(Cocher la case correspondante.)*

- n'élimine pas les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

*(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)*

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions :

**F10 - Lot n° 10 : Livres lus et numérique**

*(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ Nombre de plis reçus :

- dans les délais : 0 (nombre).
- hors délais : ..... (nombre).

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres :

La commission d'appel d'offres : *(Cocher la case correspondante.)*

- n'élimine pas les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :
- pas de décision lot sans suite faute de candidat

■ Résultat des votes :

*(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)*

- Pour : 0
- Contre : 0
- Abstentions :

## G - Classement des offres.

**G1 - Lot n° 1 : Mobilier de médiathèque avec prestation de conseil incluant mobilier administratif, de travail, de détente adulte et petite enfance et mobilier petite enfance.**  
(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :  
Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :  
(Cocher la case correspondante.)

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :  
(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 5
- Contre : 0
- Absentions :

**G2 - Lot n° 2 : RFID : Radio Frequency Identification**  
(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :  
Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :  
(Cocher la case correspondante.)

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :  
(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 5
- Contre : 0
- Absentions :

**G3 - Lot n° 3 : SIGB : Systèmes intégrés de gestion de bibliothèque**  
(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :  
Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :  
(Cocher la case correspondante.)

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :  
(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 5
- Contre : 0
- Absentions :

**G4 - Lot n° 4 : Equipement informatique et maintenance, Hifi et monomédia**

*(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ **Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :**

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

*(Cocher la case correspondante.)*

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ **Résultat des votes :**

*(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)*

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions :

**G5 - Lot n° 5 : DVD**

*(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ **Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :**

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

*(Cocher la case correspondante.)*

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ **Résultat des votes :**

*(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)*

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions :

**G6 - Lot n° 6 : Livres adultes et revues**

*(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ **Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :**

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

*(Cocher la case correspondante.)*

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ **Résultat des votes :**

*(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)*

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions :

**G7 - Lot n° 7 : Livres jeunesse et revues**

*(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ **Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :**

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

*(Cocher la case correspondante.)*

retient le classement des offres proposé ;

demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ **Résultat des votes :**

*(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)*

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions :

**G8 - Lot n° 8 : Jeux vidéo**

*(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ **Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :**

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

*(Cocher la case correspondante.)*

retient le classement des offres proposé ;

demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ **Résultat des votes :**

*(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)*

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions :

**G9 - Lot n° 9 : Jeux ludothèque**

*(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ **Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :**

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

*(Cocher la case correspondante.)*

retient le classement des offres proposé ;

demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ **Résultat des votes :**

*(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)*

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions :

### G10 - Lot n° 10 : Livres lus et numérique

*(Indiquer le numéro et l'intitulé de lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

*(Cocher la case correspondante.)*

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :
- pas de décision lot sans suite faute de candidat

■ Résultat des votes :

*(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)*

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions :

## H - Décision d'attribution

### H1 - Lot n° 1 : Mobilier de médiathèque avec prestation de conseil incluant mobilier administratif, de travail, de détente adulte et petite enfance et mobilier petite enfance.

*(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide : *(Cocher la case correspondante.)*

- d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :
- de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

*(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)*

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions :

### H2 - Lot n° 2 : RFID : Radio Frequency Identification

*(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide : *(Cocher la case correspondante.)*

- d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :
- de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

*(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)*

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions :

### H3 - Lot n° 3 : SIGB : Systèmes intégrés de gestion de bibliothèque

*(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide : *(Cocher la case correspondante.)*

- d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :

de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

#### ■ Résultat des votes :

*(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)*

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions :

### H4 - Lot n° 4 : Equipement informatique et maintenance, HiFi et monomédia

*(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide : *(Cocher la case correspondante.)*

- d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :

de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

#### ■ Résultat des votes :

*(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)*

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions :

### H5 - Lot n° 5 : DVD

*(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide : *(Cocher la case correspondante.)*

- d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :

de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

#### ■ Résultat des votes :

*(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)*

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions :

**H6 - Lot n° 6 : Livres adultes et revues**

*(indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide : *(Cocher la case correspondante.)*

- d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :
  
- de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

*(indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)*

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions :

**H7 - Lot n° 7 : Livres jeunesse et revues**

*(indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide : *(Cocher la case correspondante.)*

- d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :
  
- de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

*(indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)*

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions :

**H8 - Lot n° 8 : Jeux vidéo**

*(indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide : *(Cocher la case correspondante.)*

- d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :
  
- de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

*(indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)*

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions :



**H9 - Lot n° 9 : Jeux ludothèque**

*(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide : *(Cocher la case correspondante.)*

- d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :
  
- de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

*(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)*

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions :

**H10 - Lot n° 10 : Livres lus et numérique**

*(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide : *(Cocher la case correspondante.)*

- pas de décision lot sans suite faute de candidat
  
- d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :
  
- de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

*(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)*

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

## I - Déclaration sans suite ou d'infructuosité.

### I1 - Lot n° 10 : Livres lus et numérique

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission d'appel d'offres déclare la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre : (Cocher les cases correspondantes.)

sans suite

infructueuse

pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

pour les motifs mentionnés ci-dessous :

et de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante :

(Cocher la case correspondante.)

un appel d'offres ;

un marché négocié ;

une procédure adaptée ;

un dialogue compétitif.

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

▪ Pour : 5

▪ Contre : 0

▪ Abstentions :




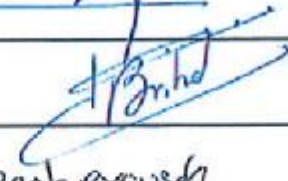
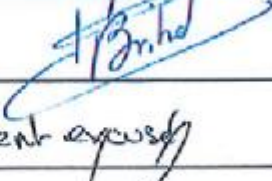
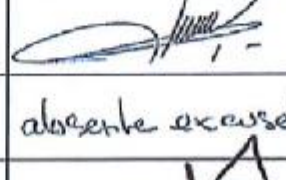
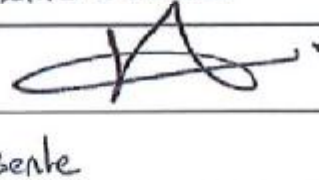
## J - Observations des membres de la commission d'appel d'offres.

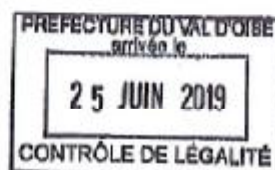
## F - Signature des membres de la commission d'appel d'offres.

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'appel d'offres présents. Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

LISTE D'EMARGEMENT Commission d'Appel d'Offres

DATE : 11 JUIN 2019 à 19H15 en Mairie

Nom et prénom	Signature
Isabelle MEZIERES (titulaire)	
Florence DUFOUR (titulaire)	
Eric COLIN (titulaire)	
Marc LE BOURGEOIS (titulaire)	
Jean-Pierre BRIHAT (titulaire)	
Florent BEAULIEU (suppléant)	absent excusé
Abel LEMBA DIYANGI (suppléant)	
Dorothea OBERTI (suppléante)	absente excusée
Sylvie JACQUEMIN (suppléante)	
Nolwenn CLARK (suppléante)	absente



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2019

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2019

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 28

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 28

Le 20 juin 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle Mézières, Maire

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothea OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Thomas OMEJKANE, Colette BRUNELIERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Florence DUFOUR, Marie-Agnès GILLARD ayant donné pouvoir à Emilie SPIQUEL, Jean-Pierre BRIHAT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Thomas OMEJKANE

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'EXPLOITATION CPI ET CP DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE TRAITEMENT D'AIR DES BATIMENTS COMMUNAUX**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis d'appel public à la concurrence, publié au bulletin officiel des marchés publics en date du 30 mars 2019 référence 1949325,

**CONSIDÉRANT** qu'il n'a été reçu qu'une offre, émanant de la société Engie Energie Services exerçant sous l'enseigne « Engie Cofely ».

**CONSIDÉRANT** que l'analyse de l'offre conduit à noter la proposition de la société Engie Energie Services à 93,8 sur 100.

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 juin 2019,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 juin 2019,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'attribution du marché d'exploitation CPI et CP des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'air des bâtiments communaux à la société Engie Energie Services exerçant sous l'enseigne « Engie Cofely », pour une durée de 8 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et pour un montant de base de 2 665 735,37€ hors taxe.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer le marché et toutes les pièces administratives tenant au présent marché.

Certifiée exécutoire la présente délibération transmise en Préfecture du Val d'Oise

Le :

Reçue le :

Publiée le :

Notifiée le :

Exécutoire le :

Isabelle Mézières

Maire d'Auvers-sur-Oise

Délai de recours : 2 mois à dater de la notification ou publication

25 JUN 2019

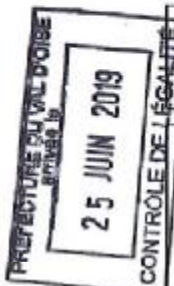


Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Auvers-sur-Oise, le 21 JUN 2019

Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers-sur-Oise



CONTROLE DE LÉGALITÉ

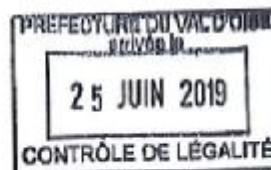
CPI et CP des installations de chauffage, de  
production d'ECS et de traitement d'air des  
bâtiments communaux

Rapport d'analyse des offres

Ville d'Auvers-sur-Oise

29/05/2019

9986/AM



Vu pour être annexé à la délibération n° *2019/039*  
du Conseil Municipal du *20/06/2019*

Isabelle Mézières,  
Maire d'Auvers-sur-Oise

## 1 Objet et modalités du marché

La présente consultation est un appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions des articles 66 à 68 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ainsi qu'à l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

### 1.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet l'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de climatisation et de traitement de l'air des bâtiments communaux de la Ville d'Auvers-sur-Oise (95430).

Le marché envisagé est un marché de type CPI et CP, selon les sites concernés. L'ensemble des sites et équipements relevant du marché sont décrits dans les annexes 1 et 2 du Cahier des Clauses Particulières Exploitation (CCP).

Les prestations à réaliser comprennent :

- Marché de type CPI (P1, P2, P3), CP (P1, P2, P3), PF (P2, P3) ;
- Fourniture de gaz par payeur divergent via protocole d'exécution ;
- Production de chauffage et d'eau chaude sanitaire ;
- Distribution et émission ;
- Prestations annexes (aérothermes ou similaire, radiants gaz, Centrales d'air) ;
- Ventilation (VMC et CTA) ;
- Climatisation.

### 1.2 Délai d'exécution et durée du marché

La durée du marché d'exploitation est fixée à 8 ans, à compter du 1er juillet 2019. Il s'achèvera ainsi au 30 juin 2027.

### 1.3 Décomposition en tranches et lots

Le marché ne fait l'objet d'aucune décomposition en lots.

En effet, l'allotissement entraînerait une exécution techniquement difficile et économiquement plus coûteuse.

### 1.4 Variantes

Sous réserve d'avoir présenté une offre chiffrée pour la solution de base établie dans le présent dossier de consultation, chaque candidat a la possibilité de présenter également des variantes portant sur des solutions économes en énergie (performance énergétique) et/ou éligibles aux Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) ou sur des solutions d'énergies alternatives.

### 1.5 Tranches optionnelles

Aucune tranche optionnelle n'est prévue.

## 2 Pièces de l'offre

1) L'Acte d'Engagement et ses annexes, daté, paraphé et signé par le représentant qualifié de l'entreprise signataire du marché : notamment :

- a. Annexe n°1 : cadre de décomposition du prix global et forfaitaire, à compléter (cadre de réponse obligatoire) ;
- b. Annexe n°2 : plan de renouvellement, à compléter, détailler et chiffrer (cadre de réponse obligatoire).

2) Un mémoire technique, document rédigé par le candidat, présentant notamment :

a. Les moyens organisationnels mis en place :

- Présentation du personnel d'intervention avec CV, qualifications, expérience, temps passé et dédié au présent marché, nombre de techniciens, etc.
- Organisation technique et logistique de l'entreprise avec les différents matériels et équipements mis à dispositions des techniciens, stocks de pièces, délais d'approvisionnement ;
- Organisation des interventions programmées, non programmées et en astreintes pour l'entretien et la maintenance préventive, curative, etc. avec les délais d'intervention ;
- Fréquence des opérations d'entretien avec détail par type site et par type d'intervention (gammas de maintenance) ;

b. Les modèles de documents qui seront mis en place :

- Rapport d'exploitation ;
- Cahier de chaufferie ;
- Documents de suivi (P1 – consommations et intéressement, P2 – demandes d'interventions, P3 – travaux, Hors marché – préconisations d'améliorations) ;
- Présentation des télégestions ;
- Etc.

c. Le nombre d'heures P2 proposées :

- Pertinence et cohérence ;
- Détail par site ;
- Détail par type de prestation ;

d. Les prestations relatives à la Légionelle :

- Description de la procédure préventive ;
- Description de la procédure curative ;
- Description de l'audit de démarrage ECS ;
- Pertinence du livret sanitaire présenté ;

e. La méthodologie de reporting :

- Méthodologie et outils de signalement des pannes et anomalies ;
- Méthodologie de reporting des températures mesurées dans les locaux ;
- Méthodologie de gestion et de vérification de l'application des exigences de températures et de régulation et outils permettant d'associer le confort et la performance énergétique et d'en informer le Maître d'Ouvrage ;

f. La méthodologie de communication :

- Organisation des différents niveaux hiérarchiques et des interlocuteurs du Maître d'Ouvrage ;
- Suivi clientèle visant la satisfaction et l'adaptation des prestations aux besoins du Maître d'Ouvrage ;
- Moyens de communication mis à disposition pour faciliter et optimiser les échanges ;

3) Une note méthodologique, relative à la performance énergétique, aux solutions innovantes et/ou de développement durable et à la mise en œuvre des certificats d'économies d'énergies :

a. Justification des NB :

- Justification détaillée des gains envisagés par types d'interventions (conduite, travaux, etc.) ;
- Justification du calcul du NB à partir des éléments fournis au cahier des charges et des propositions du candidat ;

b. Proposition de travaux et réponse aux demandes de travaux obligatoires :

- Qualité des équipements et quantité des renouvellements proposés (sur la base des plans de renouvellement) ;
  - Pertinence et cohérence des équipements mis en place vis-à-vis des gains proposés sur le P1 ;
  - Explications de l'optimisation du P2 avec la mise en place des équipements proposés ;
  - Devis des travaux d'envergure envisagés (chaufferie, chaudières, etc.)
- c. Proposition de travaux de mise en place de systèmes innovants et/ou de développement durable type EnR&R :
- Faisabilité et intérêt technique ;
  - Justification de la performance énergétique (P1) ;
  - Détail des impacts sur l'entretien et la maintenance (P2) ;
  - Détail de l'investissement et devis (P3) ;
  - Modalités de financement mobilisables (CEE, etc.) ;
  - Bilan justifiant la réduction des coûts.

4) Certificat de visite des installations signé par le Maître d'Ouvrage ou son représentant.

### 3 Jugement des offres

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Celle-ci sera appréciée en fonction des critères énoncés et pondérés de la façon suivante :

#### 1) Prix des prestations – 50% :

Ce critère est apprécié au regard, du prix du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire, de celui indiqué à l'Acte d'Engagement, du montant des CEE et du plan de renouvellement.

La notation de l'offre du candidat (i) selon le critère de prix sera effectuée à l'aide de la formule suivante :

$$N (i) = 50 * (P (m) / P (i))$$

Dans laquelle :

N (i) est la note attribuée à l'offre du prix du candidat (i);

P (i) est le prix de l'offre du candidat (i);

P (m) est le prix de l'offre la moins disante;

#### 2) Valeur technique de l'offre – 35%, répartis comme suit :

- Présentation du personnel d'intervention – organisation technique et logistique de l'Entreprise – organisation des interventions programmées, non programmées et en astreinte – fréquence des opérations d'entretien – 5% ;
- Détails et pertinence des modèles de documents de suivi (Rapport d'exploitation, cahier de chauffe et télégestions – 2,5% ;
- Cohérence du nombre d'heures proposées au titre du poste P2 – 5% ;
- Légionelle : descriptif de la procédure préventive et de la procédure curative, descriptif de l'audit de démarrage ECS, pertinence du livret sanitaire présenté – 5% ;
- Méthodologie et outils de suivi des signalements, méthodologie de reporting des températures, gestion et pertinence de la régulation et outils associés pour se conformer aux exigences du Maître d'Ouvrage et de ses usagers – 12,5%
- Méthodologie de suivi clientèle et de communication entre le Titulaire et le Maître d'Ouvrage – 5%.

#### 3) Valeur performance énergétique – 15% :

- Justification détaillée des gains (en MWh et en CO2) et du calcul des NB – 5%
- Proposition de travaux (P3) pertinents et cohérents permettant de réduire les coûts de fonctionnement (P1 et P2) et justification de la performance énergétique – 7,5%
- Proposition de travaux de mise en place de systèmes innovants et/ou de développement durable type EnR – 2,5%.

L'échelle de notation appliquée pour chacun des sous-critères de la valeur technique est la suivante :

- 0 point = renseignements non fournis ;
  - 25 point = renseignements imprécis, ou incomplets, ou insuffisamment adaptés au besoin ;
  - 50 points = renseignements fournis mais pas totalement adaptés aux besoins ;
  - 75 points = renseignements fournis et adaptés aux besoins ;
  - 100 points = renseignements fournis, adaptés aux besoins, complets, explicites et de bonne qualité.
- Cette notation sera ensuite pondérée de façon à ce que la note maximale soit ramenée au poids de chaque sous-critère.

Pour chacun des candidats, les notes pondérées obtenues au regard des différents critères seront additionnées pour obtenir une note globale finale sur 100.

En cas d'égalité de note, le candidat ayant obtenu la meilleure note dans la valeur technique sera classé premier.

Si les candidats proposent des variantes, le Maître d'Ouvrage, dans un premier temps, examinera les offres de base conformes entre elles et les classera. Il procédera de même pour les offres variantes. Dans un deuxième temps, il comparera l'offre de base la mieux classée avec la variante la plus intéressante.



## 4 Candidats

### 4.1 Conformité des offres

Les candidats suivants ont fourni les documents demandés dans le règlement de la consultation au niveau des offres :  
ENGIE

### 4.2 Variantes

Sans objet

## 5 Analyse des offres

### 5.1 Prix des prestations

Voir annexe 1.

### 5.2 Valeur technique

Voir annexe 2.

### 5.3 Performance énergétique

Voir annexe 3.

### 5.4 Récapitulatif

Voir annexe 4.

CANDIDAT	NOTE	BASE	
		Estimations	ENGIE
NB		21 072	20 527
P1 € HT		1 296 000,00	1 212 621,15
P2 € HT		496 000,00	464 001,37
P3 € HT		608 000,00	544 823,62
CEE P3 DEDUITS € TTC			
<b>TOTAL P1 P2 P3 € HT</b>	<b>50%</b>	<b>2 400 000,00</b>	<b>2 221 446,14</b>
<b>TOTAL P1 P2 P3 € TTC</b>		<b>2 880 000,00</b>	<b>2 665 735,37</b>
NOTE			50,0%
ECART ESTIM		-	-7,4%

CANDIDAT	NOTE	BASE	
		ESTIM SAGE	ENGIE
NOTE			50,0%

INDICATEUR	PROFIL	APPROPRIATION	NOTES
Présentation du personnel d'intervention – organisation technique et logistique de l'intervention – organisation des interventions programmées, non programmées et des urgences – fréquence des opérations d'intervention		<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation du personnel d'intervention avec CV, qualifications, expérience, temps passé en différents postes au marché, nombre de techniciens, etc.</li> <li>Organisation technique et logistique de l'intervention avec différents matériels et outils adaptés aux différents types de techniciens, stocks et autres, détails d'approvisionnement ;</li> <li>Organisation des interventions programmées, non programmées et des urgences pour l'intervenir et la maintenance préventive, curative, etc. avec les détails d'intervention ;</li> <li>Fréquence des opérations d'intervention avec détail par site et par type d'intervention (garantie de maintenance).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CV présent et les missions avec détails par poste ;</li> <li>Matériel d'intervention à fournir avec liste détaillée d'expériences ; fréquence des interventions d'urgence ;</li> <li>Inclusion d'opérateurs polyvalents ;</li> <li>Présence des différents matériels et logiciels de technique et logistique générale ;</li> <li>Stock de pièces, disponibilités des opérations détaillées et complètes ;</li> <li>Plans d'intervention en 2018 révisés avec 24h pièces détachées en stock chez le fournisseur ;</li> <li>Planification des interventions programmées, non programmées et des urgences ;</li> <li>Organisation des procédures de maintenance curative, préventive et d'entretien détaillée ;</li> <li>Stock de pièces de 2 heures pour une intervention urgente ;</li> <li>Stock de 4 heures pour les interventions courantes ;</li> </ul>
Pondération		100	100
Note sous-critère 1	5,0%	5,0%	5,0%
Appréciation sous-critère 1			Renseignements fournis, adaptés aux besoins, complets, exploités et de bonne qualité.
Détails et pertinence des produits de démarrage de site (Rapport d'expertise, cahier de charges et obligations)		<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport d'expertise ;</li> <li>Cahier de charges ;</li> <li>Documents de site (P2 – demandes d'intervention, P3 – travaux, liste au marché – garanties d'entretien) ;</li> <li>Présentation des obligations ;</li> <li>etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exemple de rapport annuel de site ;</li> <li>Exemple de cahier de charges avec description de site ;</li> <li>Exemple de documents d'intervention de site ;</li> <li>Présence des obligations complètes et détaillées ;</li> </ul>
Pondération		100	100
Note sous-critère 2	2,5%	2,5%	2,5%
Appréciation sous-critère 2			Renseignements fournis, adaptés aux besoins, complets, exploités et de bonne qualité.
Cobérance du nombre d'heures proposées en titre du poste P2		<ul style="list-style-type: none"> <li>Pertinence et cohérence ;</li> <li>Détail par site ;</li> <li>Détail par type de prestation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre d'heures est détaillé par site et par prestation ;</li> <li>Le nombre d'heures est cohérent au vu des engagements et du budget P2 ;</li> <li>Nombre d'heures &gt; 2000 au poste moyen de 74 € /h ;</li> </ul>
Pondération		100	100
Note sous-critère 3	5,0%	5,0%	5,0%
Appréciation sous-critère 3			Renseignements fournis, adaptés aux besoins, complets, exploités et de bonne qualité.
Maîtrise descriptifs de la prestation préventive et de la prestation curative, descriptif et détails de démarrage ECS, pertinence de la prestation préventive		<ul style="list-style-type: none"> <li>Description de la prestation préventive ;</li> <li>Description de la prestation curative ;</li> <li>Description de la prestation de démarrage P2 ;</li> <li>Pertinence de la prestation préventive.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan anti-régime de détail et avec la présentation de la prestation préventive et curative ;</li> <li>Exemple de détails de démarrage ECS préventif ;</li> <li>Carnet de suivi des prestations ECS préventif ;</li> </ul>
Pondération		100	100
Note sous-critère 4	5,0%	5,0%	5,0%
Appréciation sous-critère 4			Renseignements fournis, adaptés aux besoins, complets, exploités et de bonne qualité.
Méthodologie et outils de suivi de démarrage, méthodologie de gestion des températures, gestion et pertinence de la régulation et outils associés pour se conformer aux exigences du Maître d'ouvrage et de ses usagers		<ul style="list-style-type: none"> <li>Méthodologie et outils de démarrage des pompes et automatisme ;</li> <li>Méthodologie de séparation des températures mesurées dans les locaux ;</li> <li>Méthodologie de gestion et de régulation de l'installation des régulateurs de températures et de régulation et outils permettant d'assurer le suivi et la performance énergétique et d'en informer le Maître d'ouvrage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Méthodologie de démarrage des pompes pour les sites en intervention en détail ;</li> <li>Possibilité de suivi en temps réel (suivi des interventions via le site de l'opérateur) ;</li> <li>Demande d'intervention par mail / téléphone ;</li> <li>Présentation d'une solution SIMOX pour suivre en temps et en lieu les températures ;</li> <li>Présentation d'outils de suivi des températures pour une performance énergétique accrue à un dimensionner, 0,00€ par mètre à des campagnes de mesures répétitives ;</li> <li>Absence de renseignement sur la pertinence de l'information au Maître d'ouvrage ;</li> </ul>
Pondération		100	75
Note sous-critère 5	12,5%	12,5%	9,4%
Appréciation sous-critère 5			Renseignements fournis et adaptés aux besoins
Méthodologie de suivi client et de communication avec le Maître d'ouvrage		<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation des différents niveaux d'intervention et des intervenants du Maître d'ouvrage ;</li> <li>Site client et suivi de la prestation et l'adaptation des prestations aux besoins du Maître d'ouvrage ;</li> <li>Moyens de communication mis à disposition pour faciliter et optimiser les échanges.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence des niveaux d'intervention et des intervenants ;</li> <li>Mise en place de réunions d'exploitation régulière ;</li> <li>Présence d'un outil de mesure de la satisfaction après l'intervention par un système de notation ;</li> <li>Plusieurs moyens de communication : mail, courrier, téléphone, SIMOX, plateforme internet, équipe locale (technicien)</li> </ul>
Pondération		100	100
Note sous-critère 6	8,0%	5,0%	5,0%
Appréciation sous-critère 6			Renseignements fournis, adaptés aux besoins, complets, exploités et de bonne qualité.
Note critère N°2	11,0%	15,0%	11,9%

CANDIDAT	Attentes	BASE
		ENG E
Justification détaillée des gains (en MWh) et du calcul des NB	<ul style="list-style-type: none"> <li>Justification détaillée des gains envisagés par types d'interventions (conduite, travaux, etc.);</li> <li>Justification du calcul du NB à partir des éléments fournis au cahier des charges et des propositions du candidat;</li> </ul>	- Le calcul des NB et le calcul des gains par intervention sont présentés et cohérents: <i>Méthodologie de calcul</i> → Etat de base : moyenne des consommations des deux meilleures années Télégestion : 2 à 4 % d'économie en fonction des sites Chaudière à condensation : 9% d'économie
Note sous-critère 1	100	100
	7,5%	7,5%
Appréciation sous-critère 1		Renseignements fournis et adaptés aux besoins
Proposition de travaux (P3) pertinents et cohérents permettant de réduire les coûts de fonctionnement (P2) et justification de la performance énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité des équipements et quantité des renouvellements proposés (sur la base des plans de renouvellement);</li> <li>Pertinence et cohérence des équipements mis en place;</li> <li>Explications de l'optimisation du P2 avec la mise en place des équipements proposés;</li> <li>Devis des travaux d'envergure envisagés (chaufferie, chaudières, etc.)</li> </ul>	- La qualité des équipements mis en place est validée (VISSMANN, TREND, GRUNDFOS et GUILLOT) - Les équipements mis en place sont pertinents au regard du plan de renouvellement - <b>Aucun impact P1 chiffré ou mentionné lors de la mise en place de télégestion</b> - Tous les devis sont présents et complets <i>Détail des devis :</i> Hôtel de ville : Investissement total de 54 500 € HT dont Remplacement de la chaudière par un modèle à condensation (160 kW) pour 25 175 € HT Mise en place d'une télégestion et reprise de l'armoire électrique pour 19 327,50 € HT CTM : Investissement de 10 777,89 € HT dont 7 715,89 pour les 2 chaudières (23 et 32 kW condensation) GS Les Annales : Investissement de 24 307,50 € HT dont 10 500 € HT dans la télégestion et 6040 € HT pour la mise en place de radiateur dans le préau GS Vossoeur : Investissement 15 562,50 € HT dont 12 250 € HT pour une télégestion Ecole de Chaponval : Investissement de 12 725 dont 10 500 € HT dans une télégestion GS Vossoeur Pratotype : Investissement de 16 187,50 € HT dont 10 500 € HT dans une télégestion Foyer des anciens : Investissement de 34 377,07 € HT dont 29 465,73 € pour le remplacement de la chaudière (2 *65 kW condensation) Les carabinières Oisi : 14 627,5 € HT pour le remplacement de la chaudière (35 kW condensation) Pavillon emploi et solidarité : 11 586,25 € HT pour le remplacement de la chaudière (19 kW condensation) Espace jeune : 3 624,76 € HT pour le remplacement de la chaudière (26 kW condensation) Gymnase du collège : Investissement de 33 609,77 € HT dont 18 494,38 pour la chaudière (80 kW condensation) Gymnase Boron : Investissement de 83 602,50 € dont 11 500 € HT pour une télégestion 40 480 € HT pour le remplacement des chaudières (2*200 kW Condensation) 10 737,50 € HT pour la reprise du réseau ECS Maison de santé : 3 667 € HT pour le remplacement de la chaudière (26 kW condensation) Stade : 19 509,88 € HT d'investissement dont 13 122,25 pour le remplacement de la chaudière (38 kW condensation) Presbytère : 4 602,01 € HT pour le remplacement de la chaudière (26 kW condensation)
Note sous-critère 2	100	75
	5,0%	3,8%
Appréciation sous-critère 2		Renseignements fournis et adaptés aux besoins
Proposition de travaux de mise en place de systèmes innovants et/ou de développement durable type EnR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faisabilité et intérêt technique;</li> <li>Détail des impacts sur l'entretien et la maintenance (P2);</li> <li>Détail de l'investissement et devis (P3);</li> <li>Modalités de financement mobilisables (CEE, etc.);</li> <li>Bilan justifiant la réduction des coûts.</li> </ul>	- Le calcul des CEE est présent mais incomplet à cause de l'absence de surface dans le DCE L'exploitant propose d'intégrer une déduction CEE de montant P3 dès que les surfaces seront transmises - Les travaux proposés sont fiables et présentent un intérêt avéré - Un système innovant est présenté mais non inclus dans l'offre (Robinet thermostatique Vertuoz Pilote) - <b>Aucun détail n'est présent sur la maintenance P2 sur le système innovant</b> - <b>Aucun investissement P3 n'est détaillé sur le système innovant</b> - <b>Aucun bilan n'est présent sur le système innovant</b>
Note sous-critère 3	100	25
	2,5%	0,6%
Appréciation sous-critère 3		Renseignements imprécis, ou incomplets, ou insuffisamment adaptés au besoin

CANDIDAT	NOTE	Estimation	BASE
			ENGIE
Critère N°1 - Prix des prestations	€ HT	2 880 000,00	2 665 735,37
Note critère N°1	50,0%		50,0%
Critère N°2 - Valeur technique de l'offre			
Présentation du personnel d'intervention – organisation technique et logistique de l'Entreprise – organisation des interventions programmées, non programmées et en astreinte – fréquence des opérations d'entretien	5,0%		5,0%
Détails et pertinence des modèles de documents de suivi (Rapport d'exploitation, cahier de chaufferie et télégestions)	2,5%		2,5%
Cohérence du nombre d'heures proposées au titre du poste P2	5,0%		5,0%
Légionelle : descriptif de la procédure préventive et de la procédure curative, descriptif de l'audit de démarrage ECS, pertinence du Livret sanitaire présenté	5,0%		5,0%
Méthodologie et outils de suivi des signalements, méthodologie de reporting des températures, gestion et pertinence de la régulation et outils associés pour se conformer aux exigences du Maître d'Ouvrage et de ses usagers	12,5%		9,4%
Méthodologie de suivi clientèle et de communication entre le Titulaire et le Maître d'Ouvrage	5,0%		5,0%
Note critère N°2	35,0%		31,9%
Critère N°3 - Performance énergétique			
Justification détaillée des gains (en MWh) et du calcul des NB	7,5%		7,5%
Proposition de travaux (P3) pertinents et cohérents permettant de réduire les coûts de fonctionnement (P2) et justification de la performance énergétique	5,0%		3,8%
Proposition de travaux de mise en place de systèmes innovants et/ou de développement durable type EnR	2,5%		0,6%
Note critère N°3	15,0%		11,9%
Conclusion			
Note critère N°1	50,0%		50,0%
Note critère N°2	35,0%		31,9%
Note critère N°3	15,0%		11,9%
Note finale	100,0%		93,8%
Classement			1

### 5.5

### Conclusion

L'offre d'ENGIE COFELY ressort comme l'offre la mieux-disante au regard des critères de jugements des offres avec une note de 93,8/100



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI  
Direction des Affaires Juridiques

Vu pour être annexé à la délibération n° 2019/038  
du Conseil Municipal du 20/06/2019

Isabelle Mézières,  
Maire d'Auvers-sur-Oise



## MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

# PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DECISION APPROBATION D'UN MARCHÉ D'EXPLOITATION CPI ET CP DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE TRAITEMENTS DES AIRS DES BÂTIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE D'AUVERS SUR OISE

### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Commune d'AUVERS SUR OISE

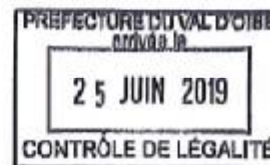
### B - Objet de la consultation.

La présente consultation a pour objet l'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de climatisation et de traitement de l'air des bâtiments communaux de la Ville d'Auvers sur Oise (95430).

Le marché envisagé est un marché de type CPI et CP, selon les sites concernés. L'ensemble des sites et équipements relevant du marché sont décrits dans les annexes 1 et 2 du Cahier des Clauses Particulières Exploitation (CCP).

Les prestations à réaliser comprennent :

- Marché de type CPI (P1, P2, P3), CP (P1, P2, P3), PF (P2, P3) ;
- Fourniture de gaz par payeur divergent via protocole d'exécution ;
- Production de chauffage et d'eau chaude sanitaire ;
- Distribution et émission ;
- Prestations annexes (aérothermes ou similaire, radiants gaz, Centrales d'air) ;
- Ventilation (VMC et CTA) ;
- Climatisation.



### C - Déroulement de la consultation.

#### ■ Publicité :

(Indiquer la date, les références et l'organe de publication de chaque avis d'appel public à la concurrence.)

Un avis d'appel public à la concurrence est parue au boamp (bulletin officiel des annonces des marchés publics) et joue (journal officiel de l'union européenne) et sur la plateforme des marchés publics kleecoon.com, le 30 mars 2019 n°19-49325

■ Date et heures limites de réception des offres : Le 15 mai 2019 à 12h00

■ Délai de validité des offres : 180 jours

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres :  NON OU  OUI  
(Cocher la case correspondante.)

## D - Composition de la commission d'appel d'offres.

Lors de sa réunion en date du 11 juin 2019

La commission d'appel d'offres était composée comme suit :

### D1 - Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
Isabelle Mézières	Maire	Titulaire
Florence Dufour	Maire Adjoint	Titulaire
Eric Colin	Maire Adjoint	Titulaire
Marc Le Bourgeois	Conseiller municipal	Titulaire
Jean-Pierre Brihat	Conseiller municipal	Titulaire

### D2 - Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité
Abel LEMBA DIYANGI	Conseiller municipal, membre suppléant de la CAO
Sylvie JACQUEMIN	Conseiller municipal, membre suppléant de la CAO

## E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres.

### ■ Le quorum est atteint :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

La commission d'appel d'offres

(Cocher la case correspondante.)

peut

ne peut pas

valablement délibérer.

### ■ Secrétariat de la commission d'appel d'offres :

(Indiquer les nom, prénom, grade et qualité de(s) l'agent(s) chargé(s) du secrétariat de la commission d'appel d'offres.)

Pierre JABOT, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, chef du pôle culturel, communication et vie associative.

## F - Elimination des offres.

Marché d'exploitation CP1 et CP des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire et du traitement des airs des bâtiments communaux de la Ville d'Auvers sur Oise.

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

### ■ Nombre de plis reçus :

▪ dans les délais : 1 (nombre).

▪ hors délais : ..... (nombre).

### ■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres :

La commission d'appel d'offres : (Cocher la case correspondante.)

n'élimine pas les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;

demande une examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

### ■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

▪ Pour : 5

▪ Contre : 0

▪ Abstentions :

## G - Classement des offres.

Marché d'exploitation CP1 et CP des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire et du traitement des airs des bâtiments communaux de la Ville d'Auvers sur Oise.

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

### ■ Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

(Cocher la case correspondante.)

retient le classement des offres proposé ;

demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

### ■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

▪ Pour : 5

▪ Contre : 0

▪ Abstentions :



#### H - Décision d'attribution.

Marché d'exploitation CP1 et CP des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire et du traitement des airs des bâtiments communaux de la Ville d'Auvers sur Oise.

*(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide : *(Cocher la case correspondante.)*

- d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :
  
- de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

*(indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)*

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions :

#### I - Déclaration sans suite ou d'infructuosité.

Sans objet

#### J - Observations des membres de la commission d'appel d'offres.

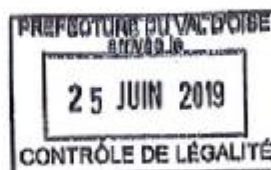
**F- Signature des membres de la commission d'appel d'offres.**

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'appel d'offres présents.  
Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

**LISTE D'EMARGEMENT Commission d'Appel d'Offres**

**DATE : 11 JUIN 2019 à 19H15 en Mairie**

Nom et prénom	Signature
Isabelle MEZIERES (titulaire)	
Florence DUFOUR (titulaire)	
Eric COLIN (titulaire)	
Marc LE BOURGEOIS (titulaire)	
Jean-Pierre BRIHAT (titulaire)	
Florent BEAULIEU (suppléant)	absent excusé
Abel LEMBA DIYANGI (suppléant)	
Dorothea OBERTI (suppléante)	absente excusée
Sylvie JACQUEMIN (suppléante)	
Nolwenn CLARK (suppléante)	absente



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2019

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2019

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 28

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 28

**Le 20 juin 2019, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle Mézières, Maire**

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothea OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Thomas OMEJKANE, Colette BRUNELIERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Florence DUFOUR, Marie-Agnès GILLARD ayant donné pouvoir à Emilie SPIQUEL, Jean-Pierre BRIHAT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Thomas OMEJKANE

**OBJET : CAHIER DES PRESCRIPTIONS PARTICULIERES DE LA VILLE D'AUVERS-SUR-OISE POUR LE STATIONNEMENT DE BATEAUX-ACTIVITE SUR LES BERGES DE L'OISE**

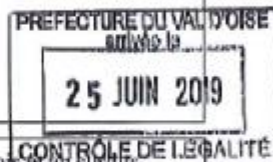
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet du règlement par un Cahier des Prescriptions Particulières pour le stationnement des bateaux péniches,

**CONSIDERANT** la nécessité de faire appliquer les dispositions du Cahier des Prescriptions Particulières concernant les zones où le stationnement peut être autorisé sur les berges de l'Oise aux bateaux péniches dans le but de protéger les berges de l'Oise et son environnement,

**Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, 21 POUR, 7 CONTRE** (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Jean-Marie JAKUBOWSKI, Philippe CHUPPÉ)

- **APPROUVE** le Règlement du Cahier des Prescriptions Particulières jointe à la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.
- **DIT** que le Règlement du Cahier des Prescriptions Particulières sera transmis aux Voies Navigables de France (VNF).



CONTRÔLE DE L'ÉGALITÉ

Certifié exécutoire la présente délibération transmise en Préfecture du Val d'Oise

Le :

Reçu le :

Publié le :

Notifiée le :

Exécutoire le :

Isabelle Mézières

Maire d'Auvers-sur-Oise

Délai de recours : 2 mois à dater de la notification ou publication



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.  
Auvers-sur-Oise, le 21 JUN 2019

Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers-sur-Oise





VILLE  
D'AUVERS-SUR-OISE

95430

## **Cahier des prescriptions particulières de la ville d'Auvers-sur-Oise pour le stationnement de bateaux-activité.**

La rivière, l'Oise, borde notre ville. C'est un lieu de promenade très verdoyant, calme et préservé.

La ballade, le long du chemin de halage, permet de découvrir le caractère naturel l'attrait touristique et la fonction indispensable de corridor écologique de cet espace naturel.

Afin de préserver ce milieu fragile et respecter le bord de la rivière, des prescriptions particulières de la ville complètent les conditions administratives, financières et techniques applicables aux occupations du domaine public fluvial confié à Voies Navigables de France.

La ville autorise uniquement l'occupation de bateaux à usage d'activité et à destination touristique ou culturelle.

### **LES PRESCRIPTIONS SONT LES SUIVANTES :**

1. La privatisation de la berge, les plantations, les aménagements décoratifs, le stockage de toute sorte, y compris de bois, et les constructions y sont interdits.
2. L'utilisation des berges par les occupants des bateaux-activité doit se limiter à l'implantation d'amarrages dimensionnés de manière à éviter un décrochement du bateau en cas de crue majeure.
3. Les passerelles sans superstructures ni partie fixe sur la berge, doivent être de même couleur que le bateau ou de couleur sombre, afin de s'intégrer avec discrétion dans l'environnement. Une porte à claire voie ménageant une vue sur le fleuve pourra être tolérée.

La passerelle aura une largeur maximale de 1,20 mètre.

Toute partie nécessaire à la passerelle afin de reposer sur la berge, tout en restant amovible grâce à un système de glissières, doit être autorisée expressément par la Ville d'Auvers-sur-Oise. Le support de passerelle aura une surface maximale de 1 m<sup>2</sup> et ne devra pas empiéter sur le cheminement piéton.

4. Les accès aux passerelles à partir du chemin de promenade ne doivent en aucun cas faire l'objet de terrassements ou d'aménagement de la part de l'occupant du bateau.
5. Il est strictement interdit d'utiliser les barbecues sur les berges.
6. De la même manière, aucun élément de superstructures ne devra dépasser le niveau de la marquise du bateau. Aucune superstructure au-dessus du pont ne pourra être réalisée à l'exception des mâts et gréements. Les terrasses couvertes, les tauds pourront être tolérés. L'objectif est de garder des vues sur le fleuve depuis le cheminement piéton.
7. Tout projet de transformation de l'aspect du bateau devra être soumis à l'accord de la Ville, de Voies Navigables de France et de la DRIEA (service sécurité des transports). Tous les travaux extérieurs du bateau devront être réalisés en chantier et en aucun cas sur place.
8. Les bateaux et le plan d'eau adjacent doivent être maintenus, par le titulaire de la COT, en excellent état de propreté, d'entretien et d'aspect extérieur, afin de s'intégrer dans le paysage pour l'agrément des promeneurs et pour tenir compte du classement du centre historique de la commune en zone de protection du patrimoine.
9. Aucun stockage de poubelles et aucune boîte aux lettres ne devront être situés le long des berges. En effet, les poubelles devront être entreposées derrière du bâtiment de la Maison de l'île, bâtiment communal, dans le cadre du ramassage des ordures ménagères.
10. La circulation motorisée est strictement interdite sur le chemin de promenade, sauf aux véhicules de sécurité et municipaux. Les livraisons ne peuvent se faire qu'avec l'accord de la collectivité sur prise de rendez-vous.
11. Aucun stationnement ou arrêt n'est autorisé sur les berges, un parking est dédié aux véhicules des propriétaires des péniches. Le stationnement des vélos ou cycles à moteur doit se faire sur les bateaux. A l'exclusion des vélos, le trajet entre la route et le bateau doit exclusivement s'effectuer à pied afin notamment d'assurer la sécurité des promeneurs et autres usagers.
12. Les propriétaires des bateaux s'engagent à mettre en œuvre les réglementations et les solutions techniques applicables pour qu'aucun rejet d'eaux usées n'aille dans le fleuve et à s'y conformer.
13. Les bateaux devront privilégier le recours aux énergies renouvelables.
14. Les bateaux devront être occupés par leur propriétaire du fait que la Convention d'Occupation Temporaire du domaine public fluvial est délivrée à titre personnel.
15. Le titulaire de la Convention d'Occupation Temporaire du domaine public fluvial sera tenu de s'acquitter des taxes, redevances et impôts relative à l'occupation.

**APPLICATIONS :**

L'engagement de respecter l'ensemble de ces prescriptions est destiné à préserver la cohérence paysagère et naturelle des berges de l'Oise, le respect de ces conditions est indispensable pour l'attribution et le renouvellement de la Convention d'Occupation Temporaire du domaine public fluvial.

Des contrôles réguliers seront exercés par la Ville d'Auvers-sur-Oise. Tout manquement aux présentes prescriptions sera verbalisé dès lors qu'il constitue une infraction et pourra entraîner la résiliation de la convention d'occupation temporaire délivrée par VNF.

Fait à Auvers-sur-Oise, le 21 JUIN 2019

Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers-sur-Oise

Vu pour être annexé à la délibération n° 2019/040  
du Conseil Municipal du 20/06/2019.

Isabelle Mézières,  
Maire d'Auvers-sur-Oise



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2019

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2019

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 28

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 28

Le 20 juin 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle Mézières, Maire

**Étaient présents :** Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothea OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Thomas OMEJKANE, Colette BRUNELIERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Florence DUFOUR, Marie-Agnès GILLARD ayant donné pouvoir à Emilie SPIQUEL, Jean-Pierre BRIHAT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Thomas OMEJKANE

**OBJET : RÉTROCESSION DE LA PARCELLE AK N°452 A LA COMMUNE D'AUVERS SUR OISE FORMANT TROTTOIR ACTUEL DEVANT LE 38 RUE DES GORDS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le projet de division cadastrale établi par le cabinet BURTIN & Associés délimitant l'emprise de la parcelle AK n°452 à acquérir pour intégration du trottoir existant de la rue des Gords dans le domaine communal,

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de procéder à l'alignement du terrain appartenant à Monsieur et Madame LE COZ sise 38 rue des Gords à Auvers-sur-Oise,

**CONSIDÉRANT** l'accord de Monsieur et Madame LE COZ pour céder à la Commune d'Auvers-sur-Oise pour l'euro symbolique la parcelle AK n°452 d'une superficie de 65 centiares (ca),

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AK n°452 sise devant le 38 rue des Gords à Auvers-sur-Oise, d'une superficie de 65 centiares (ca), issue de la division des parcelles figurant au plan établi par le cabinet BURTIN & Associés (plan joint en annexe).
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à procéder à l'acquisition du terrain et à signer tous documents afférents à la division ou cession de ladite parcelle.

Certifiée exécutoire la présente délibération transmise en Préfecture du Val d'Oise

Le :

Requ le :

Publié le :

Notifiée le :

Exécutoire le :

Isabelle Mézières

Maire d'Auvers-sur-Oise

Délai de recours : 2 mois à dater de la

notification ou publication



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.  
Auvers-sur-Oise, le 21 JUN 2019

Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers-sur-Oise



Commune :  
AJUVERS SUR OISE (039)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 2003 X  
Document vérifié et numéroté le 16/04/2019  
A/ PTGC ERMONT  
Par M. Fernand TAM  
Technicien géomètre du cadastre  
Signé

CERGY-PONTOISE VEXIN  
HOTEL DES IMPOTS  
AVE BERNARD HIRSCH  
95093 CERGY PONTOISE CEDEX  
Téléphone : 01.30.75.72.53  
Fax : 01.30.75.72.55  
cdif.cergy-pontoise-vexin@dgi.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

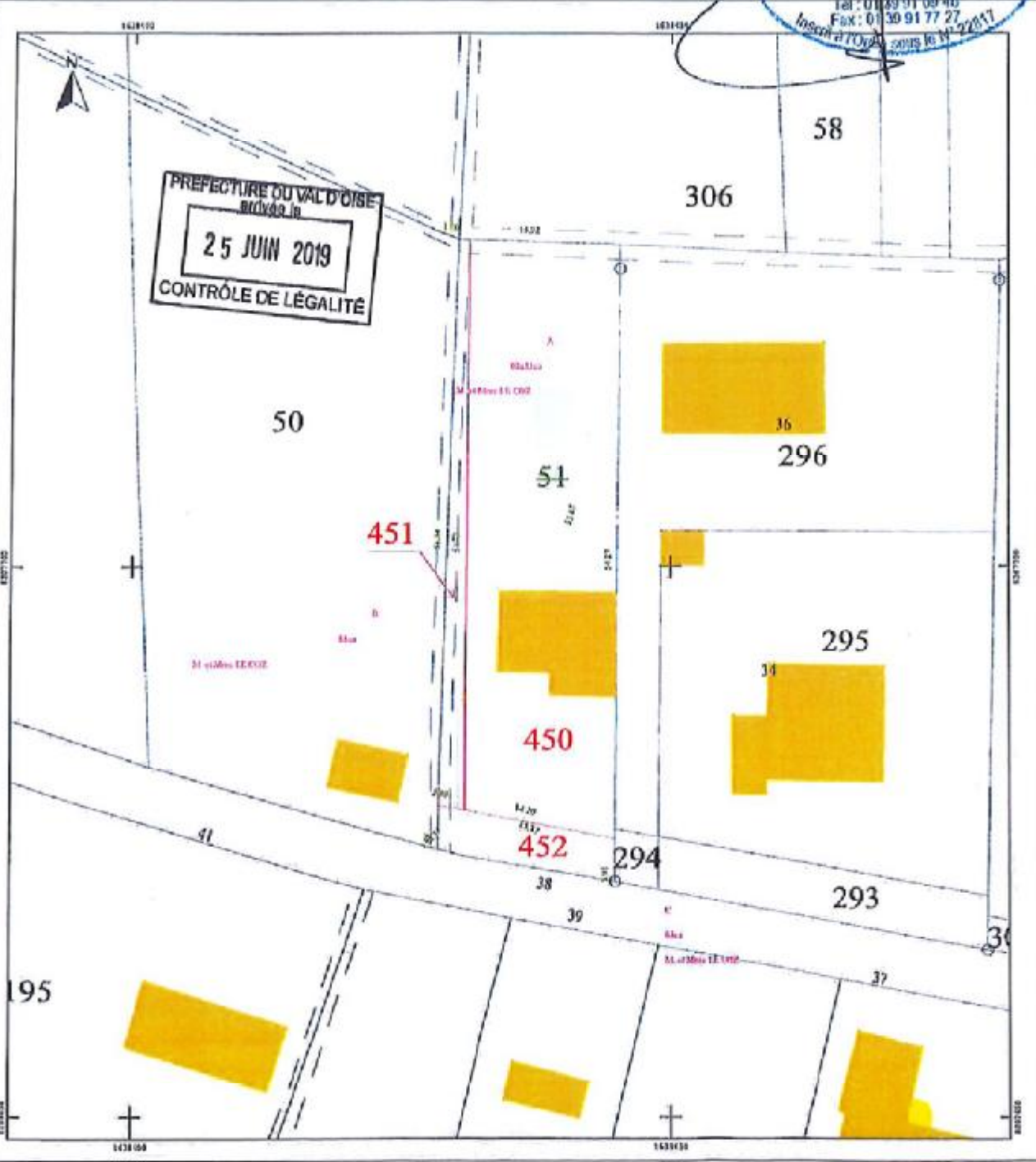
CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 95-471 du 30 avril 1995)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)  
a été établi (1):  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage qui a été dressé, clarifié, complété, dressé  
le ..... par ..... géomètre à  
Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente 9403.  
A ..... le .....

Section : AK  
Folio(s) : 000 AK 01  
Qualité du plan : Plan régulier avant  
2003/1990  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'émission : 16/04/2019  
Support numérique : .....

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par JEAN-LUC BURTIN (2)  
Réf. : 150189  
Le 27/03/2019

OFFICE DES GEOMETRES EXPERTS  
Cabinet BURTIN et Associé  
CARL DE GEOMETRES EXPERTS  
54, Rue de la Chapelle Vert  
95330 DOMONT  
Tel : 01 39 91 08 46  
Fax : 01 39 91 77 27  
Inscrit à l'Ordre des Géomètres Experts le 16/04/2017

Modification selon les énonciations d'un acte à publier





Direction générale des finances publiques  
Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0 810 007 830

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgflp.finances.gouv.fr



N° de dossier

### Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 24/04/2019  
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SELARL Cabinet BURTIN et ASSOCIE

SF1901936488

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 005			Commune : 039 AUVERS SUR OISE							
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	IC EST/VIC	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
AK	0051			38 RUE DES GORDS	0ha08a86ca		039 0002063	AK	0450	0ha07a33ca
							039 0002063	AK	0451	0ha00a88ca
							039 0002063	AK	0452	0ha00a65ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

--

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30

Page 1 sur 1

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2019

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 13 JUIN 2019

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 28

PRÉSENTS : 29

VOTANTS : 28

Le 20 juin 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle Mézières, Maire

**Étaient présents :** Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothée OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Thomas OMEJKANE, Colette BRUNELIERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Florence DUFOUR, Marie-Agnès GILLARD ayant donné pouvoir à Emilie SPIQUEL, Jean-Pierre BRIHAT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Thomas OMEJKANE

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE (DRAC) DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2019 DU MUSÉE DAUBIGNY.**

Dans le cadre de la programmation du Musée municipal Daubigny, la DRAC Île-de-France peut apporter son concours à la réalisation de l'exposition Camille Corot.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'importance des projets du Musée Daubigny pour cette année 2019, et plus précisément l'opportunité de consacrer l'exposition d'été à Camille Corot,

**CONSIDÉRANT** que la Commune d'Auvers-sur-Oise souhaite proposer aux Auversois et visiteurs une programmation culturelle de qualité dans ses équipements,

**CONSIDÉRANT** que la DRAC est susceptible d'apporter aux communes une aide financière,

**Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **SOLLICITE** auprès de la DRAC Ile de France une subvention à hauteur de 4 000€ TTC.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à cette demande de subvention.
- **DIT** que les sommes correspondantes seront inscrites au Budget communal.
- **SOLLICITE** auprès de la DRAC Ile-de-France l'autorisation d'engager l'opération sans préjuger de l'attribution de la subvention éventuelle.

Certifiée exécutoire la présente délibération transmise en Préfecture du Val d'Oise

Le :

Reçu le : 25 JUN 2019  
Publié le :  
Notifié le :  
Exécutoire le :  
Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers-sur-Oise  
Délai de recours : 2 mois à dater de la notification ou publication

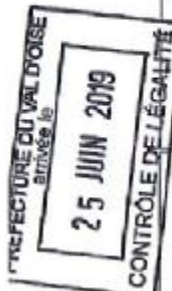


Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Auvers-sur-Oise, le 21 JUN 2019

Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers-sur-Oise



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2019

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2019

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 28

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 28

Le 20 juin 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle Mézières, Maire

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothea OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Thomas OMEJKANE, Colette BRUNELIERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Florence DUFOUR, Marie-Agnès GILLARD ayant donné pouvoir à Emilie SPIQUEL, Jean-Pierre BRIHAT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Thomas OMEJKANE

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE L'AIDE RÉGIONALE AUX MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES ET AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE (DRAC) DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE POUR L'ORGANISATION D'UN FESTIVAL DE LA BANDE DESSINÉE A AUVERS-SUR-OISE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** que la Commune d'Auvers-sur-Oise souhaite promouvoir le livre et la lecture publique auprès des habitants de son territoire en y associant les professionnels du livre (auteurs, éditeurs, libraires, etc.),

**CONSIDÉRANT** que la médiathèque d'Auvers-sur-Oise se destine à bénéficier d'un rayonnement dépassant ses strictes frontières,

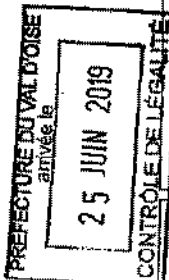
**CONSIDÉRANT** que la commune d'Auvers-sur-Oise souhaite à nouveau organiser le salon de la Bande Dessinée arrêté en 2014,

**CONSIDÉRANT** que la ville entend participer financièrement à l'évènement et que la dépense sera imputée sur le budget général de fonctionnement,

**CONSIDÉRANT** que la ville souhaite mettre à disposition des habitants de son territoire offre culturelle de qualité,

**CONSIDÉRANT** que la ville souhaite organiser un projet culturel singulier en lien avec les acteurs de la chaîne du livre et que l'évènement implique des rencontres avec des auteurs le temps d'un week-end et un accueil en résidence,

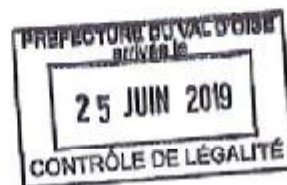
**CONSIDÉRANT** l'octroi possible de financements par la Région Île-de-France (40%) dans le cadre de l'aide régionale aux manifestations littéraires ; et par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (80%) dans le cadre de *l'extension des horaires d'ouverture*.



**CONSIDERANT** le coût de l'évènement fixé à 15 650 € TTC soit 13 041 € HT,

**Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le projet de demande de subventions auprès de la Région Île-de-France et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour soutenir le Festival de la Bande Dessinée d'Auvers-sur-Oise dont le montant prévisionnel s'élève à 15 650 € TTC soit 13 041 € HT.
- **SOLLICITE** auprès de la Région Île-de-France une subvention à hauteur de 40% du montant HT subventionnable, soit environ 5 216 € HT ; et auprès de la DRAC, jusqu'à concurrence de 80% du montant HT de la part soutenue dans le cadre de *l'extension des horaires d'ouverture*.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes et pièces afférents à cette demande.



2/2

Certifiée exécutoire la présente délibération transmise en Préfecture du Val d'Oise

Le :

Reçu le :

Publiée le :

Notifiée le :

Exécutoire le :

Isabelle Mézières

Maire d'Auvers-sur-Oise

Délai de recours : 2 mois à partir de la notification ou publication



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Auvers-sur-Oise, le 21 JUN 2019

Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers-sur-Oise



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2019

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2019

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 28

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 28

Le 20 juin 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle Mézières, Maire

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothée OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Thomas OMEJKANE, Colette BRUNELIERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Emille SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Florence DUFOUR, Marie-Agnès GILLARD ayant donné pouvoir à Emille SPIQUEL, Jean-Pierre BRIHAT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Thomas OMEJKANE

**OBJET : MODIFICATION DES DÉLÉGUÉS A L'ASSOCIATION EMPLOI SOLIDARITÉ (AES)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2018/037 en date du 28 juin 2018 relative à la modification des délégués titulaires de la Commune d'Auvers-sur-Oise à l'Association Emploi Solidarité (AES).

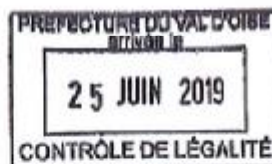
VU les démissions formulées par les délégués titulaires à savoir MM. Eric COLIN, Martine ROVIRA, Marc LE BOURGEOIS et Christian LEDOUX siégeant à l'Assemblée Générale de l'Association Emploi Solidarité (AES).

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise,

- **PREND ACTE** des démissions des délégués titulaires de la Commune d'Auvers-sur-Oise à l'Association Emploi Solidarité (AES) à compter du 20 juin 2019 ci-dessous :

Elus titulaires :

- Eric COLIN
- Martine ROVIRA
- Marc LE BOURGEOIS
- Christian LEDOUX



Certifiée exécutoire la présente délibération transmise en  
Préfecture du Val d'Oise  
Le : 25 JUN 2019  
Reçue le :  
Publiée le :  
Notifiée le :  
Exécutoire le :  
Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers-sur-Oise  
Délai de recours : 2 mois à dater de la  
notification ou publication



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.  
Auvers-sur-Oise, le 21 JUN 2019

Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers-sur-Oise



Vu pour être annexé à la délibération n° 2019 (044)  
du Conseil Municipal du 20/06/2019.

Isabelle Mézières,  
Maire d'Auvers-sur-Oise



Auvers-sur-Oise, le 13 Juin 2019

Madame Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers sur Oise  
17 Rue du Général De Gaulle  
95430 AUVERS SUR OISE

**Objet : démission AES**

Madame le Maire,

Je vous prie de prendre note de ma démission au poste de délégué titulaire que j'occupe actuellement au sein de l' « Association Emploi Solidarité », A.E.S.

Ma démission prendra effet à compter de la date de la prochaine assemblée générale de A.E.S., soit le 24 Juin prochain.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

ERIC COLIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to read "Eric Colin". The signature is written below the printed name.

Auvers-sur-Oise, le 13 Juin 2019

Madame Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers sur Oise  
17 Rue du Général De Gaulle  
95430 AUVERS SUR OISE

**Objet : démission AES**

Madame le Maire,

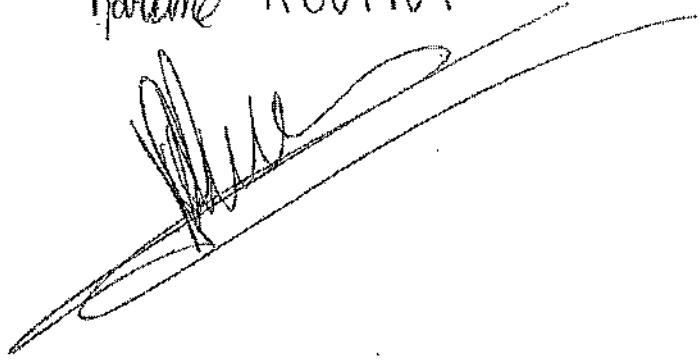
Je vous prie de prendre note de ma démission au poste de délégué titulaire que j'occupe actuellement au sein de l' « Association Emploi Solidarité », A.E.S.

Ma démission prendra effet à compter de la date de la prochaine assemblée générale de A.E.S., soit le 24 Juin prochain.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Handimè ROVIRA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Handimè ROVIRA', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Auvers-sur-Oise, le 13 Juin 2019

Madame Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers sur Oise  
17 Rue du Général De Gaulle  
95430 AUVERS SUR OISE

**Objet : démission AES**

Madame le Maire,

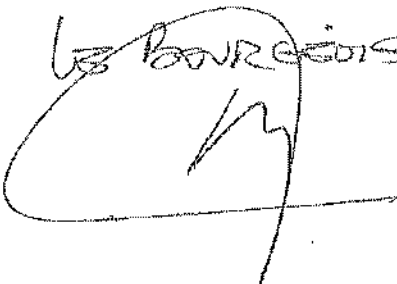
Je vous prie de prendre note de ma démission au poste de délégué titulaire que j'occupe actuellement au sein de l'« Association Emploi Solidarité », A.E.S.

Ma démission prendra effet à compter de la date de la prochaine assemblée générale de A.E.S., soit le 24 Juin prochain.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

LES BOURGEOIS MARC

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a horizontal line extending to the right.



Monsieur LEDOUX Christian  
Conseiller Municipal  
Auvers sur Oise

Auvers-sur-Oise, le 13 Juin 2019

Madame Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers sur Oise  
17 Rue du Général De Gaulle  
95430 AUVERS SUR OISE

**Objet : démission AES**

Madame le Maire,

Je vous prie de prendre note de ma démission au poste de délégué titulaire que j'occupe actuellement au sein de l' « Association Emploi Solidarité », A.E.S.

Ma démission prendra effet à compter de la date de la prochaine assemblée générale de A.E.S., soit le 24 Juin prochain.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

CHRISTIAN LEDOUX



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2019

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2019

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 28

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 28

Le 20 juin 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle Mézières, Maire

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothea OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Thomas OMEJKANE, Colette BRUNELIERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Florence DUFOUR, Marie-Agnès GILLARD ayant donné pouvoir à Emilie SPIQUEL, Jean-Pierre BRIHAT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Thomas OMEJKANE

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ, DU GAZ ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE (SMDEGTVO) POUR DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX - RUE CARNOT A AUVERS-SUR-OISE.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la commune d'Auvers-sur-Oise va réaliser des travaux d'enfouissement de réseaux rue Carnot.

CONSIDÉRANT qu'il est sollicité auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO) une subvention à hauteur de 30% du montant total HT des travaux.

CONSIDÉRANT que le montant total des travaux s'élève à 43 969,08 euros HT et 52 762,90 euros TTC.

CONSIDÉRANT qu'il est demandé une subvention auprès du SMDEGTVO d'un montant de 13 190,72 euros, soit 30% du montant total HT des travaux.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès du SMDEGTVO pour des travaux d'enfouissement de réseaux rue Carnot à Auvers-sur-Oise, à hauteur de 30% du montant total HT des travaux, soit 13 190,72 euros.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que les sommes correspondantes seront inscrites au Budget communal.
- **SOLLICITE** auprès du SMDEGTVO l'autorisation d'engager l'opération sans préjuger de l'attribution de la subvention éventuelle.

Certifiée exécutoire la présente délibération transmise en Préfecture du Val d'Oise

Le :

Reçue le :

Publiée le :

Notifiée le :

Exécutoire le :

Isabelle Mézières

Maire d'Auvers-sur-Oise

Délai de recours : 2 mois à dater de la notification ou publication

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.

Auvers-sur-Oise, le 21 JUN 2019

Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers-sur-Oise

LE 25 JUIN 2019  
 ARRIVÉE À  
 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ





# DESPIERRE

TRAVAUX PUBLICS

Vu pour être annexé à la délibération n° 2019/045  
du Conseil Municipal du 20/06/2019

Isabelle Mézières,  
Maire d'Auvers-sur-Oise



HOTEL DE VILLE  
17 rue du Général de Gaulle  
95430 AUVERS SUR OISE

*A l'attention de Madame MEZIERES*

DEVIS N° 19/06/198/D

Ennery, le 13/06/2019

V/Correspondant : T.RENOU  
Chantier :

Nous vous adressons, ci-après, notre meilleure offre de prix concernant l'affaire, ci-dessous référencée.

N° Prix	Désignation des ouvrages	U	Quantités	P.U.	TOTAL
<b>MARCHE ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES MONO-ATTIBUTAIRES POUR L'ENTRETIEN ET LES TRAVAUX DE LA VOIRIE COMMUNALE</b>					
Rue carnot Enfouissement de réseaux					
<b>CHAPITRE 1 - FOURNITURE DE MATERIAUX RENDU CHANTIER</b>					
<b>1. Matériaux non traités</b>					
11.010	Sablon compactable	M3	48.48	4.50 €	218.16 €
11.090	Grave reconstituée silico-calcaire 0/30.	M3	24.24	48.00 €	1 163.52 €
12.080	Grave hydraulique 0/20	T	133.32	55.40 €	7 385.93 €
12.090	Béton bitumineux porphyre 0/6	T	40.4	135.00 €	5 454.00 €
12.110	Béton bitumineux porphyre 0/10	T	3	121.00 €	363.00 €
<b>Foureaux en PVC y compris aiguilles</b>					
13.150	Diamètre nominal 28 mm.	ML	110	4.10 €	451.00 €
13.155	Diamètre nominal 40 mm.	ML	110	5.00 €	550.00 €
13.100	Grillage plastifié pour protection de réseau largeur 0.30 m.	ML	404	0.90 €	363.60 €
13.165	Diamètre nominal 63 mm.	ML	404	9.20 €	3 716.80 €
<b>CHAPITRE 2 - TRANSPORTS ET RANGEMENTS</b>					
Chargement en tombereau ou en camion, transport de matériaux au vide de fouille.					
22.040	Pour chargement mécanique.	M3	73	8.95 €	653.35 €
<b>CHAPITRE 4-TERRASSEMENT</b>					
43.150	Mise en décharge en classe III	M3	73	69.00 €	5 037.00 €

7 CHEMIN DE LA CHAPELLE SAINT-ANTOINE – 95300 ENNERY

Téléphone : 01 30 73 26 26 – Télécopie : 01 30 38 65 95 – E-mail : despierre.sa@despierre.com

S.A.S. AU CAPITAL DE 240 000 EUR ICS – CODE APE 4312 A – R.C. PONTOISE B 736 200 325 – SIRET 799 200 325 00040 – FR 66 730 200 325



**DEVIS N° 19/06/198/D**

Ennery, le 13/06/2019

	d) Au delà de 25 mètres cube et au-delà de 2 mètres de profondeur				
43.120	En tout autre terrain.	M3	73	18.40 €	1 343.20 €
45.040	Emploi de terre ou sable en remblais sans autre transport que le jet de pelle.	M3	73	55.10 €	4 022.30 €
	Mise en oeuvre manuelle de matériaux enrobés noirs ou couleur pour reprofilage partiel de chaussée, y compris balayage préalable et cylindrage.				
	<b>CHAPITRE 8 - CHAUSSEE</b>				
	<b>Démolition de corps de chaussée compris évacuation des matériaux aux DP.</b>				
81.020	Au delà de 10 m3 avant démolition.	M3	42.925	132.00 €	5 666.10 €
81.070	Sciage de tapis en béton bitumineux sur 4 Cm.	ML	60	8.20 €	492.00 €
83.040	Pour tonnage de 0 à 3 tonnes.	T	3	190.00 €	570.00 €
	<b>CHAPITRE 9 - TROTTOIRS ET ILOTS</b>				
	Mise en oeuvre manuelle en fondation de trottoir de matériaux : Sables et graves traitées				
91.270	Au delà de 25 m3	M3	133.32	18.70 €	2 483.08 €
92.080	Enrobé noir	T	40,4	88.00 €	3 555.20 €
141.050	Signalisation pour chantier en ville - Forfait.3 jours.	AIT	1	695.00 €	695.00 €
141.060	Plus value au prix 141.050 pour journée supplémentaire.	JOUR	17	90.00 €	1 530.00 €
141.170	Alternat avec feux de chantier	JOUR	20	28.00 €	560.00 €
	<b>MONTANT TOTAL H.T.</b>				<b>46 283.24 €</b>
	rabais 5 %				<b>2 314.16 €</b>
	<b>MONTANT TOTAL H.T. apres rabais</b>				<b>43 969.08 €</b>
	T.V.A. 20 %				<b>8 793.82 €</b>
	<b>MONTANT TOTAL T.T.C.</b>				<b>52 762.90 €</b>

Espérant obtenir la faveur de vos ordres à l'exécution desquels nous apporterons tous nos soins,  
Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

*Nos prix sont établis sur la base des taux en vigueur à la date de remise de l'offre.  
toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur les prix.*

**SAS DESPIERRE**  
ZA LA CAMPILLE SAINT-AVIGNON  
53360 ENNERY  
☎ 01 30 73 26 25 - FAX 01 30 73 65 65  
SIREN 730 271 381



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 28

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2019

PRÉSENTS : 20

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2019

VOTANTS : 28

Le 20 juin 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle Mézières, Maire

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothée OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Thomas OMEJKANE, Colette BRUNELIERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Florence DUFOUR, Marie-Agnès GILLARD ayant donné pouvoir à Emilie SPIQUEL, Jean-Pierre BRIHAT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Thomas OMEJKANE

**OBJET : MOTION RELATIVE A LA PRIVATISATION DU GROUPE ADP ET SOUTIEN A LA DÉMARCHÉ DE RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE VISANT A FACILITER LA PARTICIPATION DES CITOYENS.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'exposé de Madame le Maire,

Le groupe ADP (anciennement Aéroports de Paris) est le deuxième groupe aéroportuaire européen après British Airports et premier groupe européen pour le fret et le courrier. Il dispose par ailleurs du hub aérien le plus puissant d'Europe.

Les 281,4 millions de passagers transportés en 2018 sont un atout capital pour le dynamisme économique du secteur du tourisme, d'autant plus que d'après l'Association Internationale du Transport Aérien (IATA), le nombre de voyageurs mondiaux devrait doubler d'ici 2036. D'ici à 2030, le trafic de l'activité fret augmenterait quant à lui de 40% au niveau mondial.

**CONSIDÉRANT** le développement de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, notamment la construction de son terminal 4 à l'étude, qui interroge voire inquiète légitimement les Valdoisiens, notamment ceux résidant à proximité de la plateforme aéroportuaire.

**CONSIDÉRANT** que l'Etat actionnaire doit garantir la validité de la consultation en cours concernant le terminal 4 et celle-ci doit prendre en compte à la fois les objectifs économiques et ceux d'intérêt général, notamment la santé et le cadre de vie des habitants.

**CONSIDÉRANT** en effet que l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle et, au-delà, le Grand Roissy et ses 90 000 emplois directs, génèrent 4,1% de la richesse francilienne et structurent grandement la dynamique économique de notre territoire.

**CONSIDÉRANT** l'impact de la gouvernance d'ADP dans les choix futurs qui concerneront des acteurs économiques majeurs, comme Air France.

**CONSIDÉRANT** l'enjeu de la maîtrise du développement foncier sur les 6 686 hectares propriété d'ADP.

**CONSIDÉRANT** les nuisances environnementales (bruit, émissions...) induites par l'exploitation des plateformes aéroportuaires en général, et celle de Roissy-Charles de Gaulle et des aérodromes valdoisiens d'ADP en particulier.

**CONSIDÉRANT** que les collectivités territoriales concernées ont été insuffisamment associées à la proposition de privatisation du groupe ADP contenue dans la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises).

**CONSIDÉRANT** le caractère structurant et stratégique du groupe ADP pour la sécurité du territoire national et la souveraineté de la France, ses plateformes constituant des frontières importantes.

**CONSIDÉRANT** les résultats financiers très satisfaisants du groupe ADP et des dividendes qui abondent le budget de l'Etat à long terme.

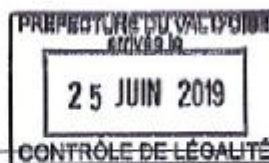
**CONSIDÉRANT** le vote du Sénat rejetant la privatisation du groupe ADP.

**CONSIDÉRANT** le vote de 248 parlementaires de tous bords politiques qui ont choisi d'enclencher une procédure de Référendum d'Initiative Partagée, qui a débuté le jeudi 13 juin 2019 et qui permettra aux Français de se prononcer sur ce sujet au combien important.

**Par la présente motion,**

**Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **FORMULE** son opposition et ses réserves quant à la privatisation du groupe ADP.
- **DEMANDE** à l'Etat de jouer tout son rôle dans le développement de la plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle et dans la prise en considération des interrogations et inquiétudes des riverains.
- **DEMANDE** aux parlementaires valdoisiens de s'opposer à cette privatisation.
- **S'ENGAGE** dans la démarche de signature du Référendum d'Initiative Partagée visant à faciliter la participation des citoyens.
- **ENCOURAGE** les administrés de la ville d'Auvers-sur-Oise à signer le Référendum d'Initiative Partagée en se rendant sur le lien ci-dessous :  
<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>



2/2

Certifiée exécutoire la présente délibération transmise en Préfecture du Val d'Oise

Le :  
Reçue le : 25 JUN 2019  
Publiée le :  
Notifiée le :  
Exécutoire le :  
Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers-sur-Oise  
Délai de recours : 2 mois à dater de la notification ou publication



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.  
Auvers-sur-Oise, le 21 JUN 2019

Isabelle Mézières  
Maire d'Auvers-sur-Oise

